

Concours : CAPES externe

Section : Langue des signes française (LSF)

Session 2017

Rapport de jury présenté par :

Brigitte Garcia
Présidente du jury

Table des matières

OBSERVATIONS DE LA PRESIDENTE	4
DONNEES STATISTIQUES	9
LISTE DES MEMBRES DU JURY	10
TABLEAU RECAPITULATIF DES EPREUVES DU CAPES DE LSF 2017	11
I. ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE	12
A. Compréhension-Restitution en français d'une vidéo en LSF et analyse de segments	12
1. Définition générale de l'épreuve.....	12
2. Sujets et attentes du jury.....	12
3. Prestations des candidats	16
4. Maladresses, erreurs et recommandations du jury	18
B. Commentaire dirigé en LSF	26
1. Définition de l'épreuve.....	26
2. Sujet et attentes du jury.....	26
3. Prestations des candidats	30
4. Maladresses, erreurs et recommandations du jury	31
II. ÉPREUVES D'ADMISSION	44
A. Mise en situation professionnelle	44
1. Définition de l'épreuve.....	44
2. Sujet et attentes du jury.....	45
3. Remarques concernant les prestations des candidats.....	50
4. Maladresses, erreurs et recommandations du jury	51
B. Entretien en LSF à partir d'un dossier	55
1. Définition de l'épreuve.....	55
2. Sujets et attentes du jury.....	55
3. Remarques concernant les prestations des candidats.....	60

4. Maladresses, erreurs et recommandations du jury	60
ANNEXES.....	62
Annexe 1. Sujet de la 1 ^{ère} épreuve d'admissibilité.....	63
Annexe 2. Sujet de la seconde épreuve d'admissibilité	64
Annexe 3. Sujet de la 1 ^{ère} épreuve d'admission.....	69
Annexe 4. Sujet de la seconde épreuve d'admission	73
BIBLIOGRAPHIE-SITOGRAFIE.....	74

Observations de la Présidente

La session 2017 du CAPES externe s'est très bien déroulée et les deux postes offerts cette année ont tous deux été brillamment pourvus.

Avant tout autre commentaire cependant, je souhaiterais préciser un point important quant à ces « Observations de la Présidente ». Elles sont très semblables d'une année sur l'autre depuis 2013 mais ce n'est assurément pas parce que je les considère comme un « exercice de style » sans importance, qui ne nécessiterait pas d'effort particulier de ma part. ***Bien au contraire, les points qui y sont soulignés sont essentiels et s'ils sont ainsi répétés d'une année sur l'autre c'est parce que, malheureusement, ils ne sont pas encore pris en compte d'une manière suffisante par les candidats.*** Il en va pourtant de la réussite de ces derniers et, au-delà d'eux, de la pérennisation de ce concours, pour lequel le nombre de postes offerts a, hélas, diminué régulièrement ces deux dernières années.

De fait, si, comparativement aux années précédentes, le nombre de présents aux épreuves d'admissibilité a été en très légère hausse pour cette session 2017 (7 présents sur 15 inscrits, soit 35%, *versus* 5 sur 15 en 2016 et 4 sur 13 en 2015), il demeure trop bas. Espérons ainsi que la hausse faible mais régulière du nombre de candidats présents depuis trois ans soit l'indice d'une réelle dynamique en ce sens.

Le nombre encore si peu élevé de candidats *présents* aux épreuves d'admissibilité s'explique peut-être par ***une exploitation certes en progrès mais encore insuffisante***, par les candidats, ***de préparations officielles à ce concours externe du CAPES : deux Masters MEEF second degré Parcours LSF existent en effet désormais en France, portés l'un par l'ESPE Lille-Nord de France avec l'Université Lille 3, l'autre par l'ESPE de Créteil en partenariat avec l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis et l'INS-HEA.*** Il faut donc insister une fois de plus sur l'extrême importance pour les candidats de la session 2018 de profiter de l'existence de ces Masters, ***formations dispensées aussi bien en présentiel qu'en distanciel*** (notamment pour ce qui concerne les cours spécifiquement dédiés à la préparation aux épreuves dispensés par l'Université Paris 8) ***et totalement accessibles en LSF.*** Il est très

fortement recommandé aux candidats à ce concours *de se renseigner au plus tôt et de s'inscrire à l'une ou l'autre de ces deux formations.*

[voir pour Paris 8 :

http://www.ufr-sdl.univ-paris8.fr/IMG/pdf/mastermeef_2nd_degre_lsf-2.pdf,

la date-limite d'inscription en M1 étant fixée au 15 septembre 2017 :

http://www.ufr-sdl.univ-paris8.fr/IMG/pdf/master_meef_pdf.pdf)

et pour Lille 3 :

<https://formations.univ->

[lille3.fr/fr/fiche/description/17metiersdelenseignementdeleduc/62117?onglet=description](https://formations.univ-lille3.fr/fr/fiche/description/17metiersdelenseignementdeleduc/62117?onglet=description)

L'efficacité de la préparation pour les candidats s'étant inscrits en M1 du Parcours MEEF LSF a en effet été évidente depuis deux ans, certaines notes à l'admissibilité surtout ayant été particulièrement remarquables. Un autre effet notable de ces formations est aussi que la proportion de candidats, d'admissibles et de lauréats sourds dont la LSF est la langue principale s'est également très fortement accrue ces dernières années (c'est le cas des deux lauréats 2017 de ce CAPES externe).

Je rappellerai donc une fois encore que ce concours du CAPES se prépare : les candidats doivent s'entraîner, avec rigueur et constance, aux méthodes et types d'exercices et de compétences requis par les différentes épreuves, tant d'admissibilité que d'admission, *ces savoirs et savoir-faire ne pouvant en aucun cas s'improviser*. Outre les formations évoquées, l'un des objectifs-clés du présent rapport est bien également de prodiguer des conseils pratiques et techniques très détaillés en ce sens. J'incite par ailleurs les candidats à *consulter tout particulièrement le site dédié aux concours de LSF qui est hébergé par le CRDP de Versailles, site intégralement bilingue LSF-français conçu à leur intention* (<http://www.capes-lsf.ac-versailles.fr/>) *et qui comporte des versions en LSF des rapports 2015, 2016 et 2017 et des propositions de corrigés*. Ces documents sur trois années constituent désormais d'authentiques « Annales » du CAPES externe de LSF dans sa forme actuelle, permettant aux candidats un entraînement robuste sur des exemples diversifiés de sujets.

Dans le même esprit, j'insiste sur le fait qu'il ne faut pas hésiter à se présenter une deuxième (voire une troisième) fois au concours —*précisément parce qu'il s'agit d'un concours et non pas d'un examen* (ceci signifiant que l'enjeu n'est pas d'obtenir « la moyenne » mais d'être parmi les meilleurs cette année-là). Ne pas réussir lors d'une première tentative ne doit en rien décourager mais être considéré comme une occasion de mieux appréhender les types d'exigences particuliers de ces concours de recrutement.

En termes de préparation, *il faut aussi redire l'importance qu'il y a à travailler ses compétences en langue, c'est-à-dire aussi bien en LSF (même lorsqu'elle est langue principale) qu'en français*. Concernant la LSF, il est indispensable de s'entraîner (*et ceci est largement possible sur l'espace d'une année*) :

- (i) à accroître son aisance tant en production qu'en compréhension, en tirant notamment parti des très nombreuses vidéos désormais accessibles en ligne et souvent doublées d'une traduction en français ;
- (ii) mais aussi à accroître sa capacité **à tenir un discours analytique SUR la langue** (discours métalinguistique). On n'attend absolument pas du candidat (et du futur enseignant) qu'il soit un expert en linguistique, mais simplement qu'il soit à même de prendre un recul suffisant sur la langue pour être en mesure d'en décrire clairement les ressources et structures propres. **Ce recul, souhaitable sur chacune des deux langues impliquées dans les deux épreuves d'admission, s'acquiert par l'entraînement.**

*Nous recommandons en outre très vivement aux candidats de se tenir informés de **l'actualité relative au monde éducatif***. Ils trouveront aisément en ligne de nombreux sites constituant autant de ressources utiles, et notamment (la liste qui suit n'étant pas exhaustive) :

- Eduscol : <http://eduscol.education.fr/>
- Ministère de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/>
- Canope : <https://www.reseau-canope.fr/>
- Café Pédagogique : <http://www.cafepedagogique.net/Pages/Accueil.aspx>
- Association des Professeurs de Langues Vivantes (APLV) : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>
- Institut Français de l'Education (IFE) : <http://ife.ens-lyon.fr/ife>
- Le Monde de l'Education : <http://www.lemonde.fr/education/>

- Forum de discussion de l’AFFELS (pour les membres de l’association) :

<https://www.facebook.com/affels.asso/>

Enfin, j’insiste à nouveau sur l’importance pour les personnes intéressées ***de mieux s’informer sur les conditions d’accès aux divers types de concours ouverts*** (CAPES externe, CAPES troisième voie et 3^{ème} concours du CAFEP-CAPES pour la session 2017). Je rappelle ainsi, entre autres choses, ***qu’être titulaire d’une Licence (licence générale ou licence professionnelle) ouvre l’accès à l’inscription au CAPES externe pour peu que le candidat s’inscrive en même temps en première année de Master (MEEF de préférence mais non exclusivement).***

Le détail (parfois complexe) de ces conditions d’admission est disponible sur le site du ministère à l’adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid73443/conditions-inscription-aux-concours-seconddegre.html> mais également, en LSF, sur le site du CRDP évoqué ci-dessus.

Tout particulièrement, ***concernant les concours dont l’épreuve d’admissibilité consiste en le dépôt d’un dossier dit de « RAEP » (reconnaissance des acquis de l’expérience professionnelle)***, dont la nature semble avoir découragé plusieurs candidats qui s’étaient pourtant inscrits, indiquons que le jury a préparé un document descriptif en LSF et en français qui constitue un guide précieux : <http://www.capes-lsf.ac-versailles.fr/spip.php?article38>

L’existence du CAPES de LSF constitue l’une des avancées les plus notables des quinze dernières années tant pour la reconnaissance de cette langue et de la communauté qui la parle que pour l’éducation —des jeunes sourds notamment. Il permet de recruter à un très haut niveau des enseignants, sourds ou entendants, de LSF langue première et/ou langue vivante étrangère, exerçant auprès d’élèves du secondaire, eux-mêmes sourds ou entendants. ***Il est important de bien comprendre que le nombre de postes offerts dépend en bonne partie du nombre de candidats et du nombre de présents aux épreuves l’année précédente.*** C’est dès lors tous ensemble que nous devons et que nous pouvons raffermir la pérennisation de ce CAPES de LSF, tout en maintenant son haut degré d’exigence.

Les membres du Jury du concours du CAPES de LSF et moi-même nous unissons pour adresser aux futurs candidats de la session 2018, que nous espérons toujours plus nombreux, nos très sincères et très forts vœux de réussite. Vive la langue des signes française !

Données statistiques

<i>Concours</i>	<i>Epreuves d'admissibilité</i>	<i>Epreuves d'admission</i>
CONCOURS EXTERNE		
<i>Nombre de candidats inscrits :</i> 20	Nombre de candidats non éliminés : 7 (soit 35% des inscrits)	Nombre de candidats non éliminés : 4 (soit 100% des admissibles)
<i>Nombre de postes à pourvoir :</i> 2	Nombre de candidats admissibles : 4 Soit : 57,14%	Nombre de candidats admis : 2 Soit : 50%
	Moyenne des candidats présents : 10,12/20	Moyenne des candidats présents : 09,48/20
	Moyenne des candidats admissibles : 13,08/20	Moyenne des candidats admis : 10,65/20

Liste des membres du jury

Voir l'arrêté figurant sur le site du ministère de l'Education nationale :

http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/capes_externes/76/1/a2017_capes_externes_lsf_739761.pdf

Tableau récapitulatif des épreuves du CAPES de LSF 2017

Le concours externe comporte deux épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission.

ADMISSIBILITE	ADMISSION
Epreuve 1	Epreuve 1
<p><i>Épreuve écrite sur 20</i> <i>Coefficient 2</i></p> <p><u>COMPREHENSION-RESTITUTION</u></p> <p>1ère partie : restitution en français d'une vidéo-LSF</p> <p>2ème partie : analyse de segments</p> <p><i><u>Durée de composition</u></i> : 5 heures</p>	<p><i>Épreuve orale sur 20</i> <i>Coefficient 4</i></p> <p><u>MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE</u></p> <p>1ère partie : étude de document 2ème partie : proposition de pistes pédagogiques</p> <p><i><u>Durée de préparation</u></i> : 3 heures</p> <p><i><u>Durée de passation</u></i> : 1 heure</p>
Epreuve 2	Epreuve 2
<p><i>2nde épreuve écrite sur 20</i> <i>Coefficient 2</i></p> <p><u>COMMENTAIRE DIRIGE</u> <u>EN LSF-VIDEO D'UN TEXTE EN FRANÇAIS</u> (1 heure d'enregistrement maximum)</p> <p><i><u>Durée de composition</u></i> : 5 heures</p>	<p><i>2nde épreuve orale sur 20</i> <i>Coefficient 4</i></p> <p><u>ENTRETIEN EN LSF</u> <u>A PARTIR D'UN DOSSIER</u></p> <p><i><u>Durée de préparation</u></i> : 15 minutes</p> <p><i><u>Durée de passation</u></i> : 30 minutes (présentation : 10 minutes / entretien : 20 minutes)</p>

I. Épreuves d'admissibilité

A. Compréhension-Restitution en français d'une vidéo en LSF et analyse de segments

1. Définition générale de l'épreuve

Selon les termes de l'annexe I et IV de l'arrêté du 19 avril 2013, cette épreuve consiste en « *la compréhension-restitution en français d'un document vidéo en LSF, complétée par une réflexion sur le transfert d'une langue à l'autre à partir de quelques segments extraits du document vidéo* ». Dans cette première épreuve d'admissibilité, l'essentiel est de faire la preuve d'une excellente compréhension de la langue des signes, d'une certaine maîtrise de l'expression en français écrit et d'une capacité à analyser et comparer les deux langues.

La copie doit donc comporter deux parties distinctes, que les candidats devront nettement matérialiser comme telles :

- La restitution en français écrit
- L'analyse des segments.

Le coefficient total de l'épreuve est de 2.

Les candidats disposent d'une durée totale de 5 heures.

2. Sujets et attentes du jury

a) Première partie : compréhension et restitution en français

Sujet :

Interview avec Ludovic Quagliotti par Elix Reporters

Durée de 4 minutes 59 secondes.

Source : <https://www.elix-lsf.fr/videotheque/article/elix-reporters-ludovic-quagliotti>

Titre: « Elix Reporters: Ludovic Quagliotti, spécialiste Apple »

Voir Annexe 1, p. 58

Remarques sur la vidéo

Un journaliste d'Elix Reporters, hors champ, interviewe Ludovic Quagliotti, employé sourd chez Apple. Ce dernier lui répond en reprenant d'abord ses questions, il regarde très peu la caméra et s'adresse à son interlocuteur sans véritablement prendre en compte le fait que sa production est enregistrée pour être vue en différé. Il s'agit d'un format « LS-Vidéo directe » (voir dans les Nouveaux Programmes de LSF de 2017 le glossaire relatif aux catégories de LS-vidéo).

Ludovic Quagliotti signe avec aisance dans une langue très standard de bonne tenue, mais il ne semble pas avoir de main dominante (peut-être est-il ambidextre ?).

Le contenu de son discours est très dense, mais ne comporte pas énormément de lexique spécialisé en informatique. Sa langue est très rapide et elliptique, ce qui a entraîné chez les candidats des erreurs de compréhension. Le jury a donc fait preuve d'une relative indulgence dans la correction des copies.

Par exemple, le jury a remarqué une ambiguïté dans le discours du locuteur. Ce dernier se voit directeur de ressources humaines pour gérer une équipe de salariés sourds « *dans 30 – 40 ans* » ou « *quand [il aura] 30 ou 40 ans...* ». Ces deux réponses ont été retrouvées dans les copies ; comme le discours pouvait prêter à confusion, le jury n'a pas tenu compte des contresens à ce propos.

Proposition de corrigé pour l'épreuve de restitution

NOTA : IL NE S'AGIT PAS DE TRADUIRE LE DOCUMENT VIDEO NI DE LE PRESENTER AVEC FORCE DETAILS DANS SA FORME MAIS DE RESTITUER L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT.

Le document est une interview de Ludovic Quagliotti, vendeur, spécialiste d'Apple. Il répond aux questions d'un reporter d'Elix Reporters, qui se trouve derrière la caméra.

Ludovic est vendeur chez Apple depuis deux ans, chargé de l'accueil client mais également de la formation et de l'accompagnement pour les clients. Que ceux-ci soient sourds ou entendants, le but est de répondre au mieux à leurs besoins et de les conseiller quant à l'achat de tel ou tel matériel, en dehors de toute considération commerciale.

Lorsqu'il s'agit d'un client sourd, il n'y a pas de difficulté pour la communication, l'intercompréhension se fait aisément.

Lorsqu'il s'agit d'un client entendant, Ludovic utilise en premier lieu une communication écrite par le biais de sa tablette tactile, afin d'informer le client de sa surdité et d'engager une communication par écrit. Selon lui seulement 5% des clients refusent que ce soit Ludovic qui les prenne en charge, les personnes âgées ou celles qui sont timides ou gênées, ou bien encore les personnes pressées. Mais peu importe, au début Ludovic était timide, mais maintenant il se sent à l'aise quelles que soient la situation et la réponse du client. Il a ainsi réalisé son premier rêve : être salarié au sein de l'entreprise Apple.

Le second objectif qu'il rêvait d'atteindre, dit-il, était de former les sourds aux ordinateurs Macintosh. On lui a alors opposé des réticences, invoquant que peu de sourds seraient intéressés, ce qui est faux car les sourds sont partout, mais invisibles. Il a réussi après plusieurs demandes – un an et demi après son embauche – : il a été décidé d'ouvrir en janvier un atelier dédié au public sourd, et de continuer si cela marchait bien. Comme l'atelier a rassemblé chaque fois une vingtaine de personnes, il a perduré.

Enfin son troisième rêve, non réalisé à ce jour, serait d'animer des ateliers individuels, car certaines personnes n'osent pas poser des questions durant les ateliers, par peur du ridicule ou du regard des autres. Ceci permettrait d'aller plus loin et de s'adapter à leur demande car dans les ateliers collectifs c'est Ludovic qui choisit le thème, alors que là il pourrait répondre aux diverses attentes de chacun des clients.

Cependant, à ce jour, il ne peut à lui seul répondre à tous ces besoins, il n'y a que trois vendeurs sourds salariés chez Apple, en région parisienne uniquement, alors qu'il existe près de dix-huit magasins Apple en France. Les sourds de province ne peuvent donc bénéficier de ce service. Dans trente ou quarante ans, peut-être cela sera-t-il réalisable. Ludovic pourrait

alors diriger une équipe de salariés sourds en étant lui-même au bureau des ressources humaines ; est-ce utopique ? se demande-t-il.

Ludovic envie vraiment la situation américaine, où il existe une trentaine de salariés sourds au sein de la société Apple, même si au regard de l'ensemble de la population de ce pays -300 millions- cela semble peu. Ludovic est admiratif de la facilité qu'ont les américains à embaucher des sourds, alors que la France reste très frileuse dans ce domaine.

Il lance ainsi un appel aux candidats sourds qui souhaiteraient postuler chez Apple en précisant qu'aucun diplôme n'est requis, ni même un haut niveau d'études, qu'on soit issu d'un BTS électronique, d'un CAP cuisinier ou d'un BEP vente, peu importe. Deux conditions suffisent pour devenir salarié chez Apple :

- être un passionné d'Apple, avoir la philosophie Apple et savoir manipuler les ordinateurs Macintosh (une formation complémentaire peut être faite en entreprise) ;
- avoir un bon niveau de français écrit (et selon les magasins avoir une certaine maîtrise de l'anglais).

Il est important aussi d'être sociable, à l'aise avec les gens et donc de ne pas être timide, cela va de soi pour Ludovic.

Dans cinquante ans, alors que Ludovic aura 73 ans et sera à la retraite, les nouvelles technologies auront, selon lui, beaucoup évolué et ce à une vitesse incroyable. En effet, il suffit de constater le nombre d'innovations et d'évolutions qu'il y a déjà eu en un an ! Dans cinquante ans alors... ? Cette idée laisse Ludovic pensif et interrogatif mais elle lui fait peur également. Il repense à ce film d'animation, Wall-e, où les nouvelles technologies ont pris le dessus sur l'Homme, un monde sans chaleur humaine, où seule règne la robotique. Pour Ludovic, il est nécessaire de trouver un équilibre entre l'humain et les nouvelles technologies, l'un ne peut aller sans l'autre aujourd'hui selon lui. Surtout s'il y avait une panne d'électricité, ce qui peut arriver, que se passerait-il ?

3. Prestations des candidats

La moyenne des notes de l'épreuve de compréhension-restitution s'élève à 10,40/20 (les notes allant de à 03,29 à 15,7)

Les prestations des candidats attestent, pour certains, d'une assez bonne compréhension générale et de détail, pour d'autres, d'une compréhension très superficielle, où les faux-sens, contre-sens et élisions n'ont pas permis une restitution maximale du sens.

Le jury a apprécié l'effort de structuration dans la plupart des copies (alinéas et organisation en paragraphes), ainsi que l'introduction indiquant le contexte de production de l'enregistrement. Les exemples rapportés proviennent des copies des candidats.

Exemples de présentation du document :

Exemple 1 :

Cette vidéo qui propose une interview de Ludovic Quagliotti est structurée par les différentes questions posées hors champ par le reporter. Le regard de Ludovic ainsi que ses mimiques nous informent sur le fait qu'il répond à des questions.

Exemple 2 :

Un candidat a choisi de ne pas restituer les questions suivies de réponses une par une, comme dans la vidéo, mais d'abord de présenter les questions puis de restituer les réponses:

« La vidéo est une interview de Ludovic Quagliotti , à laquelle il répond à plusieurs questions. Cette vidéo est scindée en 6 parties, correspondant chacune à des questions précises. Ces questions sont :

- 1- *Quelle est la spécificité de son statut ?*
- 2- *Comment se déroule le contact avec le client Sourd ou Entendant ?*
- 3- *Quels sont ses projets, ses rêves ?*
- 4- *Est-il le seul employé Sourd ?*
- 5- *Quels sont les critères d'embauche ?*

6- *Quel sera le monde technologique, dans 50 ans ?* »

Exemple de mise en évidence de la structuration du discours :

Il aborde ensuite un troisième point plus personnel : ses projets et ses rêves.

L'exercice de restitution avec utilisation du discours indirect ou indirect libre (sans verbe introducteur tels que dire, ajouter...) est désormais globalement bien distingué d'une traduction pure.

Exemple d'utilisation du discours indirect

il explique qu'au début il était timide avec les clients.

Exemple d'utilisation du discours indirect libre :

Au début quand il est arrivé dans le magasin il voulait être spécialiste Apple.

Quelques exemples de bonnes restitutions :

« Ludovic et le client discutent des caractéristiques propres aux ordinateurs portables, en fonction des besoins du client, Ludovic lui conseillera l'ordinateur le plus adapté. Sans chercher à lui vendre le plus cher mais le plus adéquat au client, à ses besoins.

« Ludovic pouvait se tromper et était timide, par la suite, il s'est senti plus à l'aise. »

« En France, est-il le seul sourd salarié chez Apple ? Ludovic affirme qu'il n'est pas le seul. Ils sont trois (lui-même au Louvre et deux autres à l'Opéra). Malheureusement, en dehors de Paris, il n'y a aucun salarié sourd malgré les 18 boutiques Apple en France. Il regrette que l'embauche du salarié sourd reste difficile. Cela dit, il encourage fortement les sourds à postuler. »

4. Maladresses, erreurs et recommandations du jury

Préparation à l'épreuve

Le jury recommande aux futurs candidats d'approfondir leurs connaissances dans les deux langues, afin d'éviter les trop nombreuses confusions ou approximations. Ils pourront s'approprier le vocabulaire et les structures nécessaires à la description en français de la langue des signes, en lisant des articles de linguistique appliquée à la LSF (voir notamment la bibliographie). Concernant la compréhension de la LS enregistrée, le visionnage régulier de vidéos en LSF disponibles en ligne et assez souvent traduites en français constituerait une bonne préparation au concours.

Seule une pratique régulière de lecture-écriture de textes en français permet de s'approprier les usages dans cette langue. La lecture de textes traitant du domaine de l'éducation, de la didactique des langues et/ou des sciences du langage, ou encore de textes relatifs à des faits de société permettrait aux candidats de s'approprier la connaissance et la capacité de description des structures et d'enrichir leurs ressources linguistiques.

Méthodologie

Avant de se lancer dans la rédaction, il est conseillé de visionner plusieurs fois le document, afin de s'en imprégner, d'avoir une vue d'ensemble, de repérer la situation d'énonciation (Qui parle ? À qui ? Dans quel contexte ?), les différents thèmes et sous-thèmes évoqués et l'organisation du discours. La vidéo installée dans l'ordinateur individuel mis à la disposition des candidats permet un visionnement adapté au rythme de chacun, avec possibilité d'aller et retours.

Les candidats doivent également veiller (et apprendre) à bien gérer les cinq heures qui leur sont allouées, afin de garder un temps suffisant de relecture. Ils s'assureront ainsi de la lisibilité (incluant des marges et retours à la ligne suffisants) et de l'intelligibilité de leur production. Si elles ne constituent pas des critères en elles-mêmes, une présentation et une

écriture soignées restent un aspect important : elles permettent au jury de se concentrer sur le contenu de la copie.

Enfin, comme évoqué plus haut, l'épreuve de compréhension restitution ne saurait se confondre avec une véritable traduction, en ce sens qu'elle n'impose pas de restituer fidèlement la forme, le style, l'expressivité personnelle du locuteur et le registre employé ni de respecter le plan de l'énonciation du document source et sa structuration. En revanche, il s'agit de véhiculer avec le plus de détails possible le sens du discours.

Il est à noter qu'en cas d'emploi de termes familiers dans le document source, le registre adéquat à l'écrit dans le cadre du concours de CAPES sera au minimum un registre courant, toute familiarité étant exclue.

Remarques linguistiques

Le jury a regretté la présence encore importante chez certains candidats de structures incorrectes ou inappropriées en français : incorrections, impropriétés, imprécisions ou inadéquation du registre adopté.

Exemples d'incorrections orthographiques

1) Accord du participe passé avec le sujet, des verbes à la voix passive

*Une autre a besoin d'être *accompagner*

au lieu de

Une autre a besoin d'être accompagnée

2) Accord du verbe avec son sujet

*Les consignes du mode d'emploi *était en français.*

au lieu de

Les consignes du mode d'emploi étaient en français.

Exemple de distorsion de cohésion :

*il a été décidé de créer des cours. Toutefois le problème qui se posait pour *cette femme
au lieu de*

Il a été décidé de créer des cours, mais ca posait un problème...

Cette distorsion est induite par la confusion entre un pointage par l'index, exécuté furtivement et laissant penser au candidat qu'il s'agissait du signe [FEMME]. A sa décharge, la vidéo écrasant la perspective, la perception de l'emplacement du signe pouvait être ambiguë.

Exemples de construction syntaxique incorrecte:

Lorsque Elix Reporters **a interrogé comme un** interview **avec** Ludovic Quagliotti
au lieu de

Lorsque Elix Reporter **a interviewé Ludovic Quagliotti**

Lorsque Elix Reporters **a interrogé Ludovic Quagliotti** en interview

*Interroger et interviewer sont deux verbes transitifs, c'est à dire construits avec un complément d'objet direct, sans préposition (on dit *interroger quelqu'un, interviewer quelqu'un* et non pas *interroger *avec quelqu'un*)*

Il est rappelé que rien ne doit être ajouté, ni commenté, seuls les propos du locuteur doivent être restitués en respectant le sens le plus fidèlement possible, la forme seule pouvant différer puisqu'il ne s'agit pas d'une traduction. Des contresens répétés chez certains candidats sont imputables à leur faible niveau de compréhension qui les oblige combler des lacunes avec des hypothèses de sens parfois fantaisistes.

Exemple d'hypothèse de sens fantaisiste :

**Ludovic demande de faire la queue et d'attendre son tour*

b) Deuxième partie : Analyse des segments

1. Rappel de la définition de l'épreuve

La seconde partie de l'épreuve consiste en « *une réflexion sur le transfert d'une langue à l'autre à partir de quelques segments extraits du document vidéo* » (arrêté du 19 avril 2013, JORF n°0099 du 27 avril 2013, p.14).

L'objectif est de faire une analyse, des commentaires sur la langue et le discours du locuteur, d'en expliquer le fonctionnement, d'adopter un point de vue métalinguistique, **tout en s'efforçant de faire des parallèles avec le français**. Rappelons que les programmes d'enseignement de la LSF du collège et du lycée comportent une partie sur « les compétences permettant de passer de la LSF au français écrit » : comparer les deux langues, proposer des traductions ou résumer un texte écrit en LSF sont des activités qui peuvent être menées en cours de LSF, certes de façon non systématique et toujours en lien avec le niveau de l'élève en français écrit. L'analyse contrastive demandée dans cette partie de l'épreuve permet d'évaluer les connaissances sur les deux langues et la capacité à restituer un savoir de manière explicite.

2. Sujet et attentes du jury

a) Premier ensemble de segments :

“Vous décrivez le procédé de numérotation utilisé par le locuteur dans les trois passages 0'24 à 1'28 ; 02'01'' à 02'03'' ; 02'39, puis vous en proposerez une ou plusieurs restitutions possibles en français.

La majorité des candidats ont su voir dans cette unité lexicale la fusion de deux signes différents, dans un souci d'économie linguistique, comme (selon la proposition des candidats) :

- Numérotation et [OBJECTIF]
- [OBJECTIF] et [ATTEINT]
- [RÊVE] et [RÉALISATION]
- [OBJECTIF ou BUT] et [RÉUSSIR]

Proposition d'analyse du segment :

Ces extraits signés comportent plusieurs informations simultanées (économie linguistique propre à la LSF) dont les éléments pertinents sont les suivants :

- unité lexicale (UL) : [OBJECTIF]
- unité lexicale (UL) [RÉUSSIR]
- Pointage énumératif (jusqu'à "3")
- Saisie du pouce, de l'index : finalisation/ concrétisation/ acte réalisé, atteint.
- Non saisie du majeur : acte non concrétisé (en cours de réalisation)
- Spatialisation temporelle - axe sagittal
- lien entre l'espace de réalisation du signe [RÊVE] et l'espace de signation du signe [RÉALITÉ] et un regard hypothétique dans l'axe temporel sagittal : il faut ainsi comprendre et restituer que "ce rêve n'est pas encore devenu réalité mais qu'il peut l'être".

b) Second segment

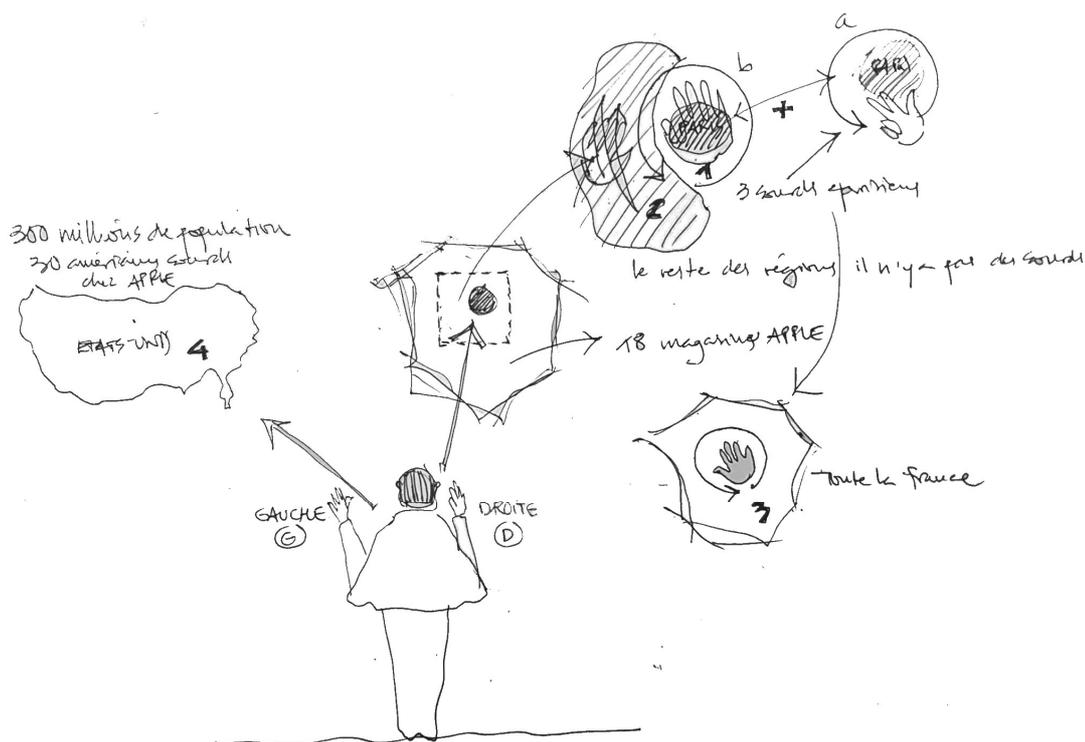
« De 02'53'' à 03'04'' : Vous analyserez les divers moyens par lesquels le locuteur réfère à des lieux dans ce segment. puis vous préciserez si tous ces marqueurs de localisation doivent se retrouver dans la restitution en français. »

Le tableau ci-dessous se référant au schéma A (p. 21) explicite les localisations pertinentes pour la séquence allant de 02 ' 53 à 03 ' 04

Numéro sur dessin (chronomètre)	Main gauche	Main droite	signification
1 (2 ' 53)	UL* [PARIS] + configuration de main plate dans le mouvement circulaire	chiffre "3"	3 (sourds) à Paris
2 (2 ' 53 - 2'54)	configuration de main plate dans le mouvement demi- cercle du haut en bas	UL [FRANCE]	en province
3 (2'56 - 2'57)		UL [FRANCE] + configuration de main plate dans le mouvement circulaire	toute la France
4 (3'00 - 3' 01)		regard vers la gauche + buste vers la gauche + UL [VOIR] vers la gauche puis pointage index (2 fois) + UL [ETATS-UNIS]	aux Etats-unis

* : unité lexicale

Schéma A : localisation



3. Prestations des candidats

Quelques exemples de bonne analyse du premier ensemble de segments :

« Le locuteur utilise le procédé de numérotation comme une forme de liste, afin d'énumérer ses rêves. En langue des signes, on a souvent recours aux configurations des chiffres pour un listage, ou évoquer une suite d'actions ou d'évènements.

De plus, ce procédé a l'avantage d'être couplé avec un autre signe. Comme le prouve la vidéo, le locuteur utilise un signe où il attrape le pouce puis l'index. Ce signe fait référence à « objectif » ou « objectif atteint ».

Avec ce procédé, le locuteur montre même une connotation temporelle où le 1^{er} rêve est atteint, le second est atteint mais en cours d'actualité, le troisième rêve est placé dans l'avenir. »

« A ce même moment, Ludovic a montré avec sa main gauche qu'il s'agit d'un troisième souhait ; qu'il oriente ses yeux vers le haut, à droite là où le signe du rêve est composé sous forme de mouvement de supination pour confirmer qu'il s'agit d'un grand rêve. »

Bonne restitution :

« Les deux premiers objectifs sont atteints, le reste n'est qu'à venir. »

Quelques bonnes remarques concernant le second segment

« Ces marqueurs ne doivent pas tous se retrouver dans la restitution. Tout d'abord, parce qu'ils sont propres à la LSF, et non au français écrit.

Avec l'exemple du pays « Amérique », situé à gauche du locuteur, on ne peut pas restituer l'Amérique est à sa gauche », mais seulement « comparer (sic) à l'Amérique ».

Les marqueurs appartiennent à la langue des signes française, quasiment toutes les langues des signes du monde en disposent. Ce sont des configurations nouvelles permettant une grande spatialisation visuelle, on ne les retrouvent (sic) pas dans les langues écrites ou orales, mais plutôt dans les illustrations ».

« Ces marqueurs de localisation doivent se retrouver dans la restitution en français pour démontrer l'ampleur de l'action. »

Erreurs et maladresses

Un candidat a proposé plusieurs restitutions qui ne constituent pas des phrases complètes.

« Ce projet a été mené à bien. /Projet 1 : mission accomplie.

2^{ème} Rêve accompli / Projet n°2 : Abouti.

Projet non accompli / Ce rêve reste un rêve. »

B. Commentaire dirigé en LSF

1. Définition de l'épreuve

L'arrêté du 19 avril 2013 JORF n°0099 du 27 avril 2013 définit l'épreuve d'admissibilité de la façon suivante: il s'agit d'un « *Commentaire dirigé en langue des signes française d'un texte littéraire ou de civilisation en français, mettant en jeu des problématiques proposées par les programmes des collèges et des lycées.* ».

Le coefficient de l'épreuve est de 2.

La durée totale de composition est de 5 heures.

2. Sujet et attentes du jury

Le concours de 2017 propose un texte intitulé « *Les poètes sourds* », postface écrit par Michel Lamothe et Marie-Thérèse L'Huillier, tiré du livre-DVD *Les Mains fertiles*, publié en 2015 aux éditions Bruno Doucey.. ***Voir Annexe 2 , p. 59.***

Le texte est précédé de la consigne suivante : « *Montrer en quoi et comment les auteurs inscrivent la question des poètes sourds et des poésies en langue des signes dans la problématique plus large d'une reconnaissance pleine et entière des Sourds et de leur langue d'une part, des spécificités liées à la transmission des œuvres en LS d'autre part.* »

La consigne proposée a pour but d'aider le candidat, mais ne donne pas explicitement la problématique et ne constitue pas l'unique fil directeur de la présentation. Il appartient au candidat d'élaborer un plan à partir d'une problématique dégagée par lui.

On attend un exposé en langue des signes enregistrée n'excédant pas une heure, structuré, comme le serait un commentaire de texte en français écrit, et exprimé dans une langue standard de bonne tenue.

Introduction

Présentation du document : préface du livre-DVD, *les Mains fertiles, 50 poètes en langue des signes*, édité en 2015.

Postface de Michel Lamothe et Marie-Thérèse L’Huillier.

Il s’agit d’un texte qui parle de l’histoire de Sourds et de la LSF à partir du « Réveil sourd », donc depuis 1975, puis de la place des poètes sourds et de la poésie en LSF dans le contexte actuel, suite aux conséquences de ce Réveil sourd, une fois opérée la reconnaissance de la LSF.

Les deux auteurs, Michel Lamothe et Marie-Thérèse L’Huillier, ont été tous les deux témoins de cette époque, de 1975 jusqu’à aujourd’hui, de l’évolution de la représentation du Sourd, du rapport sourd/entendant et de la langue des signes, chacun à leur manière :

- l’un, entendant, a été co-fondateur de 2LPE national en 1979, directeur de 2LPECO, militant, maître de conférence associé à l’université de Poitiers
- l’autre, sourde, première femme sourde à présenter une émission en LSF, la fameuse « Mes mains ont la parole » en 1979, est aujourd’hui ingénieure d’études au Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Proposition de commentaire :

Partie 1 : Réveil: évolution du rapport sourde /entendant	Partie 2 : le rôle des poètes
Texte plus long (48 lignes) Passé (1975-2005) Constats sur l’évolution de ces événements passés (au niveau linguistique, place des Sourds/de la LSF, éducation).	Texte plus court (35 lignes) Conséquences de la partie 1 : depuis 2005, présent et futur Ensemble de 8 questions sur le futur à venir: linguistique, problème de transmission des poésies en LSF (et de sa place par rapport à la poésie entendante,

Longue énumération de ces évènements. Pas de questions.	enseignement), puisque tout est encore à construire.
--	--

Mais construction des 2 parties similaires

Partie 1 : Réveil du rapport sourd /entendant	Partie 2 : le rôle des poètes
Petite introduction dans chaque paragraphe pour situer le contexte	
1975-1985 Réveil dans ce rapport sourd/entendant (vers l'indépendance des Sourds et la reconnaissance de la LSF)	Depuis 2005 et... ? Aujourd'hui une fois la langue libérée, la création artistique est-elle possible ? La poésie libère-t-elle
1 ^{ère} sous-partie : au niveau linguistique	
Association, universités, Sociologie, linguistique, dictionnaire Théâtre <ul style="list-style-type: none"> ● évolution longue et laborieuse ● vision positive de la surdité + libéralisation, reconnaissance de la LSF en opposition avec ANPEDA, monde médical : « norme », « réparation », « concepts	Développement de la création des poésies ? <ul style="list-style-type: none"> ● lent aussi (cause problèmes de transmissions, d'accès à la culture générale, de traduction, de traces...) ● Mais transcriptions écrites, puis nouvelles technologies : vidéos (donc recul et enseignement possible) Problème de la place de la poésie en LSF : « comment accueillir la parole libre des dominants lorsqu'on ressent sa propre

négatifs »	langue encore prisonnière ? »
2 ^{ème} sous-partie : au niveau éducatif	
2LPE, classes bilingues à l'EN, lois 1991 et 2005 Langue reconnue à part entière	littérature partagée au même niveau S/E Sans domination d'une langue ou d'une autre Confrontation -> collaboration
3 ^{ème} (très courte) sous-partie : représentation sociale et place des Sourds	
Avancées minoritaires « existence sourde » Paradoxe	Professionnels sourds reconnus : Enseignants, chercheurs, historiens... Vont-ils réussir à sortir la communauté sourde du paradoxe suivant ?
Conclusion avec même problématique, même constat, même ambiguïté : PARADOXE, émancipation des sourds et reconnaissance de la LSF mais dépendance au concept de handicap	

<p>Conclusion partie 1 : conclusion sur cet historique avec en exergue l'ambiguïté de la loi de 2005 : malgré identité sourde et LS = facteur de richesse et de dignité >< catégorisation par la déficience aujourd'hui inscrite dans le champ du handicap: "rapport de dépendance au concept du handicap"</p>	<p>Conclusion de la partie 2, une question ouverte en lien avec la conclusion de la Partie 1 : par la poésie, la présence de professionnels sourds (enseignants, chercheurs, poètes), la communauté sourde pourra-t-elle se diriger vers "l'émancipation citoyenne plus entière et délier la LS du socle stigmatisant du handicap ?"</p>
--	--

Conclusion de ce texte :

Dans le passé, ou de nos jours (et encore à l'avenir) :

- l'évolution est lente
- le paradoxe est toujours présent

Combat aujourd'hui non terminé : quand et comment les Sourds sortiront-ils de ce paradoxe ?

3. Prestations des candidats

La moyenne des notes de l'épreuve de commentaire dirigé s'élève à 06,53 (les notes allant de 03 à 10,25).

Durée et maîtrise des discours signés enregistrés

Les prestations ont des durées variables. Les commentaires filmés ont été séquencés de façons diverses. Le jury n'a pas d'attentes spécifiques concernant la durée ou le nombre de séquences. Cependant il est clair que les candidats qui se sont donné le temps de se référer au texte, de définir certains concepts et de les relier, d'explicitier leur démarche et de contextualiser le document ont eu au moins besoin d'une vingtaine de minutes.

D'une session à l'autre, les candidats progressent dans la maîtrise de la LS vidéo : ils se sont

généralement affranchis de leurs notes afin de pouvoir regarder la caméra et le cadrage est dans l'ensemble mieux maîtrisé.

Contextualisation et problématisation

Quelques candidats ont su tirer profit de références culturelles éclairant certains aspects importants du document, ils ont su montrer leur connaissance de l'histoire des sourds, sans développements excessifs. La dynamique générale du texte a parfois été saisie et explicitée. Certains de ses aspects ont donné lieu à de bonnes analyses, qui reflétaient des capacités de compréhension et de synthèse appréciables.

Les candidats ont été plus rares à caractériser et à commenter les propos des auteurs et à produire un discours structuré de façon originale.

4. Maladresses, erreurs et recommandations du jury

La majorité des candidats a eu des difficultés à réaliser cette épreuve :

- En termes de séquençage :
 - **Disproportion** dans le nombre de fichiers qui composent les différentes parties : les parties sont découpées en sous-parties trop nombreuses (exemple: introduction 1, introduction 2, partie 1.a, partie 1.b, etc...)
 - **Disproportion** de la durée des parties : chaque fichier doit être plus ou moins en rapport avec à l'importance du contenu (comme c'est le cas pour les différentes parties d'un commentaire écrit) par exemple l'introduction ne peut durer 4 minutes alors qu'une sous-partie ne dure qu'une minute.
- Certains ont cité trop souvent les numéros de lignes du texte rendant leur discours incompréhensible et lourd.
- Peu ont pris du recul par rapport au texte et ont su proposer une problématique pertinente, ou bien, si la problématique est annoncée dans l'introduction, elle n'est ensuite pas

développée ni argumentée

- Le développement ne suit pas le plan annoncé dans l'introduction et ne contient pas d'arguments.
- Un candidat a traduit entièrement le texte, puis, à la fin de sa production signée enregistrée, a donné une ébauche de plan.
- Une candidate a pris quelques phrases du texte pour ensuite sortir toutes ses connaissances sur l'Histoire en lien avec le texte.

Le jury a toutefois pu constater avec plaisir les progrès suivants :

- de meilleures connaissances au niveau historique et culturel
- de meilleures tentatives pour élaborer un plan plus structuré (introduction, développement, conclusion)
- une meilleure gestion de cadrage et du regard, malgré quelques maladresses (caméra en contre-plongée chez une candidate)
- des efforts pour varier les types de structures linguistiques

Les erreurs linguistiques repérées

Le jury souhaite rappeler qu'il s'agit là d'un concours, autrement dit situé dans un cadre formel, avec des règles de bonne conduite à adopter, et devant respecter une certaine forme d'expression, comme il en va des épreuves écrites en français. Ceci implique une exigence de la part des candidats, futurs fonctionnaires de l'Etat. Certaines erreurs linguistiques citées ci-après sont ainsi réhabilitaires dans le cadre de ce concours :

- les registres de langue sont parfois inadaptés (signes relâchés ou à l'inverse amplifiés dans l'espace, mimique faciale exagérée) ;
- chez certains candidats, de trop nombreuses erreurs paramétriques ont été relevées (maladresse dans l'emplacement ou le mouvement du signe) ;
- des traces encore trop présentes de français signé ont été notées chez certains (notamment avec une labialisation exagérée) associées à un débit haché ;
- l'organisation spatiale révèle parfois des incohérences, ce qui engendre de la confusion dans le commentaire. Par exemple, il serait judicieux de conserver les mêmes

emplacements tout au long du commentaire (situation A - à droite / situation B - à gauche)
Exemple d'incohérence morphosyntaxique: un candidat évoque le texte au moyen du signe standard [TEXTE] et indique qu'il est organisé en deux parties, en donnant à voir une structure diagrammatique de succession de deux segments sur un axe horizontal. Si ce choix est compréhensible d'un point de vue sémantique, il aurait été judicieux par exemple de tirer profit des caractéristiques spatiales du signe lexical [TEXTE], c'est-à-dire de son mouvement du haut vers le bas et de son emplacement à gauche, pour générer une structure reprenant le même mouvement et le même emplacement (succession de deux segments de haut en bas, figurés sur la gauche (*voir la vidéo sur le site du CAPES du CRDP*)) ;

- il est inacceptable de ne pas maîtriser le lexique courant de la LSF et de confondre certains signes, créant des contresens : par exemple : *la richesse* : sens 1 : richesse pécuniaire se signant [ARGENT] vs sens 2 : richesse de l'âme, richesse créative artistique se signant [RICHE] (signe placé au niveau du cœur)

PREPARATION A L'EPREUVE

Lors de leur préparation au concours, les futurs candidats tireront sans doute profit de quelques entraînements au discours structuré à partir de notes écrites, afin de prendre du recul sur leur prestation orale-signée et de s'habituer à s'exprimer dans une situation peu habituelle, c'est-à-dire face à la caméra, avec un support écrit.

Méthodologie générale de travail

Plusieurs activités distinctes doivent être engagées par le candidat, qui consistent à :

- Relever les indices périphériques permettant d'identifier l'époque, le genre et la fonction du texte :
 - Comprendre la consigne, les indications qu'elle donne quant à la problématique centrale du texte, dégager le fil conducteur suggéré afin d'orienter la réflexion et

de structurer la composition ;

- Lire et comprendre le texte, le faire parler en relevant des indices thématiques, linguistiques et de structuration.
- Concernant la production en LS-Vidéo, il s'agit de :
 - Réunir les conditions matérielles et techniques nécessaires à un enregistrement de qualité
 - Élaborer un support écrit, du discours à produire, ou sous forme de schémas,
 - Produire un discours clair et structuré en LSF et l'enregistrer,
 - Relire et corriger sa production en procédant à des réenregistrements, s'il y a lieu.

METHODOLOGIE DU COMMENTAIRE DIRIGE

Les candidats sont invités à se reporter au rapport de la session 2012, qui présente de façon détaillée la technique du commentaire dirigé. Une fiche est en ligne sur le site dédié à l'enseignement de la langue des signes française : http://www.cndp.fr/ressources-lsf/capes/pdf/commentaires_lsf.pdf.

La rubrique Bibliographie-Sitographie du présent rapport (p. 52) propose une liste des ouvrages utiles.

Les principes méthodologiques de base ont été rappelés ici, à l'occasion du traitement du sujet. *Il faut donc dans tous les cas d'abord **repérer l'origine, la nature et la fonction du texte proposé**. Il est bon de voir **qui écrit et pour qui, selon quelles modalités d'expression : un genre, un ton de voix, un style, des notions, des thématiques, des images, des personnages, une symbolique** sont autant d'instruments au service d'une pensée et de l'expression d'enjeux spécifiques. **Il faut apprendre à poser une problématique**, apprendre aussi à expliquer, mettre en évidence puis en perspective.*

*Ces opérations s'effectuent grâce à un **va-et-vient constant entre le détail du texte et son ensemble, entre le texte et son contexte, entre le texte et les enjeux de société plus larges auxquels il fait écho.***

On ne saurait trop insister sur la nécessité de nommer précisément les parties du

commentaire et sur l'intérêt de montrer comment elles s'articulent et en quoi elles éclairent la démarche de l'auteur. **Le commentaire doit se dégager de la paraphrase du texte, il doit en refléter l'esprit et les enjeux et mettre une démarche d'analyse personnelle au service de son élucidation.**

Contenu

Même si certains ont manifesté une bonne compréhension globale, les exposés sont souvent restés marqués par la juxtaposition de remarques que l'on aurait souhaité voir articulées à une problématique. L'absence d'un questionnement directeur sur le texte conduit certains candidats à la paraphrase. *Il est rappelé que le commentaire ne doit pas aboutir à un exposé détaillé de toute l'histoire des sourds, le candidat doit choisir quelques éléments pertinents en rapport avec le sujet.*

Les différents points de l'exposé ne renvoient pas toujours à des éléments du texte explicitement cités, indiquant le numéro de ligne de l'extrait. *Or l'exercice demande que les analyses présentées soient appuyées sur des citations extraites des propos de l'auteur qui mettent en évidence le vocabulaire employé, les arguments utilisés, la structuration particulière du texte éventuellement les effets de styles, au service du sens du discours.*

Différentes parties

L'introduction permet de contextualiser le document. Ici on pouvait évoquer rapidement le rôle de la poésie dans la culture sourde.

L'introduction expose la **problématique** choisie et annonce le plan.

On pouvait par exemple développer la problématique de la quête de reconnaissance : comment la communauté sourde réussit-elle à se faire reconnaître en tant que telle, grâce notamment à sa langue et à sa culture? ou encore la problématique du rôle de l'art et plus particulièrement de la poésie comme promoteur d'une identité culturelle : Comment les poètes sourds parviennent-ils à modifier le regard porté sur les sourds?

Afin de dégager une problématique et de construire un plan, *il est conseillé de relever les idées principales à partir des mots ou expressions et de les regrouper par thèmes ou par arguments qui devront ensuite être ordonnés selon le plan choisi par le candidat et non pas*

obligatoirement restitués dans l'ordre où ils apparaissent dans le texte.

Développement : en articulant les idées principales autour de la problématique de la reconnaissance identitaire on pouvait adopter **le plan** suivant :

Introduction

- 1/ Représentations normatives et déni
- 2/ La culture sourde en quête de reconnaissance
- 3/ La surdit   : un paradoxe

Conclusion

Dans la conclusion, le candidat revient sur sa problématique et peut ajouter quelques commentaires visant à prolonger la réflexion et en fin de conclusion ouvrir une ou plusieurs perspectives.

Registre de langue

La r  alisation d'un enregistrement en LSF n  cessite que le candidat ma  trise les aspects techniques de la LS-vid  o mais aussi qu'il connaisse les enjeux et les codes d'une communication sign  e diff  r  e, dans un contexte d'  preuve du concours national du CAPES.

La tenue vestimentaire adopt  e tient compte de la nature de l'  preuve, les v  tements trop bigarr  s peuvent en effet g  ner la compr  hension du discours en LS ; de m  me les bijoux trop voyants ou bruyants sont   viter. Une candidate avait les ongles vernis de couleurs diff  rentes ce qui ne pose pas de probl  me en soi mais s'av  re inappropri   dans le contexte particulier du CAPES de LSF.

Comme pour toute situation de communication, l'expos   enregistr   implique le respect de codes implicites, tant sur le plan discursif que linguistique. Il donne    voir non seulement les id  es d  velopp  es par le candidat soit **un contenu**, mais aussi un contenant, **une forme**. L'expos   en langue des signes t  moigne d'une volont   et d'une capacit   du candidat    se faire comprendre,    tenir compte de ses interlocuteurs (en l'occurrence le jury) et du support

particulier que constitue l'enregistrement vidéo. Celui-ci laisse inévitablement transparaître, de la part du candidat, un certain rapport à l'institution, une façon d'être, en tant que potentiel futur enseignant de l'éducation nationale.

On attend donc une langue des signes académique et une structuration rigoureuse, intelligible et dynamique. La description des différents registres de langue en LS n'ayant pas encore fait l'objet de nombreux travaux linguistiques, les remarques portées ici relèvent davantage du bon sens que d'un cadre de référence bien établi. Certains signes lexicaux trop familiers sont à bannir. La posture corporelle du candidat qui reflète son état d'esprit renvoie aussi, dans le cas des LS, à un certain registre, par définition soutenu ou relâché : une épreuve de CAPES requiert une **attitude tonique** permettant des **propositions clairement articulées**, des **configurations et des emplacements nettement délimités** dans le temps et dans l'espace. Exception faite de propos rapportés issus des supports proposés qui doivent rester dans le registre originel dans lequel ils ont été produits et peuvent avoir un certain degré de familiarité, le candidat adoptera un registre linguistique courant voire soutenu.

Ce caractère soutenu de la prestation du candidat sera aussi marqué par une **expression fluide**, peu interrompue par des temps de réflexion et de lecture des notes. L'organisation matérielle de l'épreuve rend possible des prises successives qui doivent aboutir à une version finale formalisée, dépourvue de faute et comportant peu d'hésitations. Le candidat évitera par exemple les gestes naturels d'auto ré-assurance ou d'angoisse (soupirer, etc.), ce que l'on appelle les parasites langagiers. On recommande au candidat de prévoir un temps suffisant pour revoir sa production et ainsi repérer la présence de parasites langagiers ou d'erreurs de manière, le cas échéant, à la réenregistrer partiellement.

La « lisibilité » doit également être prise en considération, la vidéo limitant en outre la perception des volumes et des distances. Le candidat devra veiller à ce que l'intelligibilité de son propos soit facilitée ; il sera dès lors nécessaire de **modifier légèrement le débit et l'amplitude des signes, sans exagération, l'orientation des signes** pouvant parfois poser des problèmes de compréhension quand il s'agit d'un document filmé, ce qui nécessite de légères

modifications d'orientation (de trois-quarts plutôt que de face). *Toute exagération pourrait néanmoins être considérée comme une sophistication inutile voire parasite.*

Le candidat devra ainsi trouver, avec le plus grand discernement, les moyens de fluidifier et de rendre intelligible son propos, sans pour autant le dénaturer.

ASPECTS TECHNIQUES ET PRAGMATIQUES DE LA COMMUNICATION ENREGISTRÉE

Le cadrage

En LS-vidéo, l'utilisation de l'espace de signation fait généralement l'objet d'une attention particulière, du fait de contraintes techniques de captation de l'image : cadrage, distance, luminosité, etc.

Un candidat a adopté un cadrage haut réduisant ainsi l'espace de signation.

Le cadrage doit permettre un recours à **l'ensemble de l'espace de signation**, sans que l'on sente de contrainte excessive (éviter un cadrage coupé au front ou à l'estomac, la présence d'une table qui gêne l'aisance corporelle et contribue à réduire l'espace de signation). Le candidat peut se lever s'il le souhaite et s'éloigner de l'objectif de sorte que le cadre de l'image coïncide parfaitement avec le cadre linguistique de l'espace de signation. Un cadrage réduit donne lieu non seulement à une expression étriquée et déformée sur le plan linguistique mais il évoque une situation de communication moins formelle, de type MMS ou communication vidéo différée entre amis. *Le cadrage doit donc faire l'objet d'une attention particulière. Le candidat doit être placé au centre, il veille à ce que ses bras ne dépassent pas sur les côtés, gauche et droit. Afin de laisser une marge suffisante au-dessus de la tête, il est conseillé de mettre une main (poing fermé) sur la tête, ce qui permet au candidat d'ajuster sa position en se regardant dans l'écran (voir Fig. 1).* Afin de ne pas avoir à refaire les réglages à chaque prise, le candidat pourra disposer un repère de position au sol, sur lequel il se placera à chaque nouvel enregistrement.



Fig.1

Les figures 2 et 3 ci-dessous contreviennent à cette recommandation. En **Fig.2** Le poing est coupé, donc la marge sera très réduite. En **Fig.3** La marge excède la taille du poing, le signeur sera trop éloigné.



Fig. 2

Fig. 3

Pour les marges latérales, le repère d'ajustement des marges consiste à lever le poing et plier les coudes de sorte que la position du candidat soit centralisée sur l'écran (voir **Fig. 4**).



Fig.4

Les positions illustrées en **Figures 5 et 6** ci-dessous sont décentrées.



Fig. 5



Fig. 6

Le regard

La caméra matérialise un interlocuteur virtuel : ainsi, de la même façon que pour une communication en face à face, selon la nature du discours et les structures linguistiques impliquées, le regard pointerà ou non vers la webcam.

Exemple : dans une description, le regard pointe régulièrement vers différents endroits de l'espace de signation, (cf. Fig. 7).

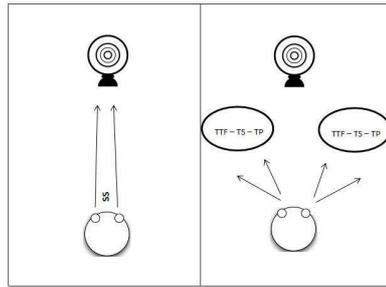


Fig. 7

En LS-Vidéo différée, le regard conserve les mêmes valeurs linguistiques que dans la communication en face à face : maintien du contact avec l'interlocuteur ; fonction déictique de pointage d'objets de la réalité, c'est-à-dire physiquement présents dans le contexte de l'énonciation ; fonction de pointage de référents linguistiques posés dans l'espace de signation; indices de la situation d'énonciation (qui parle à qui, qui pense quoi : le narrateur, un personnage ?) ; distinction entre visées illustrative et non illustrative, etc.

La gestion des fichiers

La possibilité d'enregistrer des fichiers séparés correspondants aux différentes parties du commentaire ne doit pas aboutir à fractionner excessivement le discours. Le candidat doit montrer sa capacité à mémoriser un discours assez long et à le restituer de façon correcte.

La dénomination des fichiers, quoique nécessairement lapidaire, peut faire ressortir la structuration adoptée ; en effet, par l'insertion de leur numérotation, les fichiers se trouvent rangés par ordre chronologique et suggèrent le plan (qui aura toutefois été annoncé en fin d'introduction).

Dans le cas du sujet du CAPES 2017 et en reprenant l'exemple de corrigé donné plus haut, on pouvait s'attendre à une suite de fichiers du type :

1. Introduction
2. Représentations normatives et déni
3. La culture sourde en quête de reconnaissance
4. La surdit  : un paradoxe

5. Conclusion

L'enregistrement des sous-parties d'une même partie en fichiers séparés alourdit la lecture et oblige le jury à un faire un effort de mémoire pour retrouver la cohérence du discours, si le candidat ne parvient pas à enregistrer une partie entière en un seul fichier, il doit faire en sorte que ses fichiers soient nommés explicitement en faisant précéder le nom de fichier par un numéro d'ordre de façon à se suivre.

Exemple non explicite : fichier 1, fichier 2, fichier 3, fichier 4...

Exemple explicite hiérarchisé : 0 introduction, 1.1 "titre de la sous-partie", 1.2 titre de la sous-partie, 2.1 "titre de la sous-partie", 2.2 "titre de la sous partie", 3.1 "titre de la sous-partie", 3.2 "titre de la sous-partie", 4 conclusion.

Registre de langue et homogénéité du discours

Les candidats se montrent pour la plupart peu convaincants. Leur peu d'attention portée à un éventuel interlocuteur et leur manque d'expressivité rendent l'écoute monotone voire difficile. Il est conseillé de s'imaginer converser avec quelqu'un.

Morphosyntaxe

Le jury a apprécié les efforts faits par quelques candidats pour mobiliser les structures de transfert et par ailleurs pour placer plus distinctement les entités du discours dans l'espace de signation. En revanche, certains candidats ne semblent à l'aise ni face à la caméra, ni dans leur expression en LSF, qui reste saccadée, laborieuse, recourant parfois excessivement à la dactylogogie.

Les correcteurs ont relevé des erreurs paramétriques d'inattention ou de confusion (le signe [LIGNE] confondu avec le signe [PHRASE] par exemple), ou des erreurs d'orientation des verbes directionnels ([MONTRER]).

La LS-vidéo requiert un entraînement régulier : dès lors que les programmes de LSF prévoient sa maîtrise progressive par les élèves, on voit difficilement comment un futur enseignant pourrait lui-même ne pas en maîtriser l'usage.

Lexique

Les signes des personnalités de la communauté sourde ne sont pas connus de certains candidats ; ainsi, un candidat confond le signe de Marie-Thérèse L'Huillier avec le signe [HUILE] et ne connaît pas le signe de Michel Lamothe. Il est rappelé que la maîtrise de la culture sourde passe par une connaissance des personnalités de la communauté et, bien sûr, de leurs anthroponymes ainsi que des signes des principales structures, établissements ou associations en lien avec la culture sourde, ou l'éducation des sourds.

Le jury est sensible à la variété des structures et du lexique utilisés ; il a *a contrario* observé chez certains candidats de fréquentes répétitions, attestant un lexique peu fourni (exemple: [AFFAIRE], [REVOLUTION]...).

II. Épreuves d'admission

A. Mise en situation professionnelle

1. Définition de l'épreuve

L'arrêté du 19 avril 2013 du JORF n°0099 du 27 avril 2013 définit cette épreuve d'admission comme : « *un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires* ». *L'épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury, composé de documents qui se rapportent à l'une des notions culturelles des programmes de collège ou de lycée. Ces documents peuvent être des textes, des documents iconographiques, des enregistrements vidéo, documents scientifiques, didactiques, pédagogiques, extraits de manuels ou travaux d'élèves.*

La durée de préparation de l'épreuve est de 3 heures, la durée de l'épreuve proprement dite est d'une heure, elle comporte deux parties. Une première partie, en langue des signes française, consiste en *la présentation, l'étude et la mise en relation des documents* (20 minutes), suivie d'un entretien en langue des signes française *durant lequel le candidat justifie sa présentation et développe certains éléments de son argumentation* (10 minutes).

Une seconde partie (d'une durée de 30 minutes également : 20 minutes de présentation/10 minutes d'entretien), en langue des signes française ou en français, consiste en « *une proposition de pistes d'exploitation didactique des documents, en fonction des compétences linguistiques (lexicales, grammaticales) qu'ils mobilisent et des activités langagières qu'ils permettent de mettre en pratique, suivi d'un entretien en langue des signes française ou en français au cours duquel le candidat est amené à justifier ses choix.* »

Chaque partie compte pour moitié dans la notation, le coefficient total de l'épreuve étant de 4.

Dans la deuxième partie de l'épreuve, le choix du français ou de la langue des signes vaut pour la totalité de cette sous-partie (exposé et entretien) ; il requiert la présence d'un interprète destiné à rendre accessibles les propos du candidat au membre du jury, si ce dernier est sourd. Ce choix de langue n'a aucune incidence sur l'appréciation de la prestation du candidat par le jury.

2. Sujet et attentes du jury

a) Présentation du sujet

Le sujet proposé pour cette session 2017, *présenté dans l'Annexe 3 p. 64 et suivantes* est disponible sur le site du CRDP de Versailles : <http://www.capes-lsf.ac-versailles.fr/> , rubrique « Annales » > « année 2017 »]

Le sujet est composé de cinq documents, qui présentent des points communs qu'il appartiendra au candidat de mettre en évidence.

- Document A : vidéo intitulée *Madame Tutli-Putli, court métrage de Chris Lavis et Maciek Szczerboski office national du film du Canada, 2007.* Lien : [https://www.youtube.com/watch?v=GGyLP6R4HTE]
- Document B : Estampe de Deveria et Boulanger. *Roméo et Juliette* de William Shakespeare
- Document C : Peinture de Pablo Picasso au Musée des Beaux-arts. *Famille d'acrobates avec un singe*
- Document D : Illustration de Gustave Doré de la fable *Le Corbeau et le Renard* (La Fontaine)

- Document E : Photo extraite du film d'Alfred Hitchcock *Sueurs froides*

b) Compétences générales attendues

Le candidat doit montrer :

- qu'il présente des qualités d'expression en LSF et/ou en français et sait décrire une image, expliquer une intention et présenter et justifier une proposition ;
- qu'il possède les aptitudes d'analyse, de synthèse ;
- qu'il est capable de mobiliser quelques connaissances générales ;
- qu'il connaît les contenus d'enseignement et les programmes de sa discipline en collège et en lycée ;
- qu'il a réfléchi aux finalités de sa discipline et à sa relation avec les autres matières ou d'autres actions ou projets susceptibles d'être mis en œuvre dans un établissement du second degré ;
- qu'il est en mesure, au cours de l'entretien, de prendre en compte les réactions du jury et de porter un regard critique sur ses propositions.

c) Première partie de l'épreuve : mise en relation des documents

Les supports peuvent *a minima* être décrits de façon synthétique, le candidat s'attachant à repérer les principaux éléments factuels. Cette description doit néanmoins s'enrichir et s'affiner pour déboucher sur une analyse plus aboutie, au travers de laquelle le candidat fait ressortir une compréhension fine des supports, de leur dimension artistique et symbolique, en y repérant une thématique ou une problématique communes.

Il est attendu du candidat qu'il ait une certaine culture générale et qu'il puisse se livrer à une interprétation argumentée des documents présentés. L'étude fine du dossier, c'est à dire l'étude et la mise en relation des différents documents, appuyée par ces connaissances personnelles, doit déboucher sur une problématisation qui sert de fil directeur à la

présentation.

Quelques éléments d'analyse sur ces documents sont proposés ci-dessous :

- Dans les images, l'idée de décalage est toujours présente dans le regard. Dans ce sens, il est intéressant d'évoquer l'orientation des différents regards des personnages en fonction de leurs positions respectives ;
- Les questions d'expressivité et d'expression des sentiments pouvaient être développées, notamment l'incertitude, la peur, la tristesse...
- L'idée des relations entre les personnages est à développer ainsi que divers types de relations (filiale, romantique, de mise en danger, ami/ennemi etc.) ;
- On ne peut pas ne pas parler du genre théâtral de la tragédie avec Shakespeare dont le nom figure sur le document B. Il en est de même pour le genre du suspense incarné par Hitchcock et de celui de la fable chez la Fontaine.
- On retrouve bon nombre d'éléments intéressants relatifs à la spatialisation et à l'utilisation des mouvements.
- Il serait pertinent d'évoquer comment on construit un récit à partir d'une image mobile (document A) ou d'une image fixe (autres documents).

d) Deuxième partie de l'épreuve : pistes d'exploitation didactique

Les propositions d'exploitation doivent être adossées à un niveau de classe et un type d'entrée dans la langue (L1 ou L2) ; mais les supports peuvent, de par leur lisibilité, être proposés tant en collège qu'en lycée.

Les pistes d'exploitation pédagogique possibles de ce dossier sont variées :

—Objectifs culturels

- Le rôle de l'image fixe et mobile
- la théâtralité et la culture sourde

—Objectifs discursifs et linguistiques

- Travail sur la narration et l'interprétation d'un support iconographique ou vidéographique : l'histoire des perspectives et du regard ; la place de l'implicite et de l'explicite ;
- Travail sur l'utilisation pertinente de l'espace, des structures de grande iconicité (transferts) et des proformes : question des niveaux (les hommes d'en haut, l'enfant chinois et l'homme pervers en face). Cela est pour rendre compte de manière économique et visuelle des différentes parties et des différents éléments de l'image ;
- Travail sur les genres discursifs sur les idées de relation des personnages : filiale, mise en danger, style romantique, etc.
- Repérage et/ou production des structures de grande iconicité (TP, TS et TTF) au service de la narration/description.

—Objectifs communicationnels

- Le candidat pouvait cibler l'utilisation de la LS-vidéo dans ses propositions pédagogiques, en réception (visionnage d'une description) ou en production (description d'un document iconographique, récit de la rencontre selon différentes contraintes de forme, etc.).

Les pistes proposées doivent s'inscrire dans le cadre d'un travail interdisciplinaire, qui est l'une des compétences attendues d'un enseignant (lien avec d'autres disciplines : Histoire des arts, français, etc.)¹. Les activités permettant d'installer une mise en relation entre LSF et français, conformément au programme de LSF, sont appréciées. Voici quelques exemples de notions des programmes de différentes disciplines pouvant faire l'objet d'un travail en interdisciplinarité (Programmes, voir les références dans la section Bibliographie-Sitographie,

¹ Cf. Référentiel de compétences d'un enseignant stagiaire : « *Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement (sait coopérer au sein d'une équipe d'enseignants).* »

p. 69) :

- **En français** : découverte des genres, mise en parallèle des effets poétiques en français en LSF
- **Histoire des arts** : la représentation du mouvement, utilisation des couleurs, symboles
 - **Informatique** : utilisation des outils multimédia (film, image/montage)

e) Exemples de questions posées par le jury

Pour la première partie de l'épreuve :

- Quel est le lien entre les 5 documents proposés ?
- Ne pourrait-on voir comme lien entre les documents l'idée de narrativité ?
- Que peut-on dire des différents personnages masculins présents dans le premier document ?
- En quoi la configuration renvoie-t-elle à la forme ou à l'action ?
- Comment interprétez-vous le dernier document iconographique ?
- Pouvez-vous nous montrer comment vous décririez le document B ?

Pour la seconde partie de l'épreuve :

- A quel niveau scolaire s'adresse la piste pédagogique que vous venez de proposer ? Comment déclineriez-vous votre proposition auprès d'élèves plus ou moins âgés, apprenants de la LSF L1 ou L2 ?
- Quel était votre objectif pédagogique ?
- A quelle partie du programme de LSF votre proposition se réfère-t-elle ?
- Pouvez-vous préciser comment vous allez concrètement mettre en œuvre ce que vous nous avez proposé ?
- Comment peut-on faire en sorte que les élèves soient dans des situations les plus authentiques possibles de communication en LSF ?

- Peut-on trouver à partir de ces supports un lien avec le programme culturel ?
- Peut-on envisager à partir du premier document une activité de compréhension et si oui laquelle ?

3. Remarques concernant les prestations des candidats

La moyenne des notes de l'épreuve de mise en situation professionnelle s'élève à 08,9/20 (les notes allant de 06,50/20 à 11,60/20).

Deux candidats ont proposé une problématisation de l'ensemble de documents articulée autour de la restitution du mouvement et ont ainsi compris la consigne et les enjeux de l'épreuve ; ils ont de ce fait pu proposer un plan structuré, dans un espace sémantiquement organisé.

Le vocabulaire pédagogique et didactique est mobilisé de manière adéquate chez certains candidats (séance, séquence, objectifs, etc.)

Un seul candidat a opté pour la position debout. Certes, chacun choisit la position dans laquelle il se sent le plus à l'aise mais, pour l'auditoire, *la position debout rend la prestation plus vivante et l'expression plus ample et visible* (elle correspond souvent à la posture de l'enseignant dans sa classe).

Certains candidats ont, de manière très appréciable, pensé au confort visuel des membres du jury en choisissant pour cette journée d'épreuves des vêtements noirs ou sombres.

Le jury a apprécié qu'un candidat prenne l'initiative d'une intervention pour ajouter quelque chose et compléter une proposition du jury, attestant ainsi une maturité critique adéquate à la posture que doit adopter un futur enseignant.

4. Maladresses, erreurs et recommandations du jury

Préparation et présentation

Il est conseillé de se préparer à cette épreuve en se documentant sur l'histoire et la culture sourdes d'une part, la didactique et la pédagogie générales et appliquées à l'enseignement des langues des signes, d'autre part.

*Les entretiens ont révélé parfois un manque de connaissances générales ainsi qu'une méconnaissance préoccupante des programmes scolaires de la LSF ou de disciplines proches (français, langues vivantes, histoire, etc.) et de la teneur générale de la réforme des programmes (interdisciplinarité, EPI, etc.). **Une connaissance détaillée des programmes de LSF au collège et au lycée (BO n°29 du 16 juillet 2009) est indispensable, ainsi qu'une connaissance globale des programmes des autres disciplines pouvant faire l'objet d'un travail interdisciplinaire.***

Un entraînement préalable à l'exposé oral doit permettre aux candidats de déterminer les conditions matérielles en adéquation avec les exigences de l'épreuve mais aussi conformes à leur fonctionnement personnel (type de notes, schémas, liste de points à aborder, tableau, etc.). Les notes sont un outil et ne doivent pas constituer une gêne qui viendrait entraver l'expression du candidat. *Le jury rappelle, à ce propos, que l'épreuve est une épreuve orale et non pas une épreuve de lecture d'un écrit : elle doit en conserver l'esprit.* Même si l'examen ne permet pas une spontanéité et une improvisation maximales, le candidat doit garder à l'esprit qu'il s'adresse à quelqu'un, qui se trouve face à lui et attend qu'on le prenne en considération. *Un entraînement à l'exposé oral, face à un ou plusieurs interlocuteurs, constitue selon nous une bonne façon de se préparer émotionnellement et matériellement à l'épreuve.*

Lors de la phase de préparation de l'épreuve, s'il est utile de procéder à une lecture séparée des différents documents, le jury conseille aux candidats d'établir rapidement les points communs entre ceux-ci et de se servir de ces éléments comme trame de leur présentation.

La prestation, pour la majorité des candidats, s'avère trop brève (parfois moins de 10 minutes,

alors que 20 mn sont allouées pour cette partie de l'épreuve). ***Il est nécessaire que le candidat sache gérer le temps de sa prestation, comme il pourrait le faire en classe, et qu'il adopte un débit serein.*** L'exposé doit comporter une introduction et une conclusion de même qu'un développement dont le plan doit être annoncé dans l'introduction.

Un candidat a confondu problématique et problème, évoquant ainsi les « problèmes » que poseraient les documents auxquels il manquerait quelque chose. Il s'agit donc de bien comprendre ce que recouvrent les notions de « problématique » et de « problématisation ».

Le jury a noté des erreurs en LSF, par exemple concernant les signes [DEMOCRATIE] et [CONSTITUTION] ou encore une labialisation inadéquate.

Lorsque le candidat choisit de s'exprimer debout, ses mouvements sont généralement plus libres et plus précis en termes d'emplacement. Mais des déplacements incessants constituent une gêne pour l'interlocuteur. Si la position debout est encouragée, les pieds doivent rester fixes.

Lorsque le candidat choisit de s'exprimer en français pour la seconde partie de l'épreuve, il a tendance à se plonger dans ses notes et à oublier le jury.

D'une manière générale, les candidats ont des difficultés à regarder l'ensemble du jury et se focalisent plutôt sur un seul de ses membres, ce qui est problématique comme cela le serait en situation de classe.

Mise en relation des documents

Alors que la consigne avait été rappelée lors de l'accueil des candidats en réunion plénière puis par chacun des pivots des jurys avant l'épreuve, la plupart des candidats adopte un plan linéaire du type : 1/ description du document A, 2/ description du document B, 3/ description du document C, 4/ mise en relation des trois documents. La problématisation est alors difficile.

Parfois aucune mise en relation des documents n'a même été tentée. Le discours n'est pas toujours structuré. Les candidats ont des tics de langage : « aussi..., aussi... » ; répétition de «

bien sûr », notamment.

Pistes didactiques

Il est conseillé aux candidats de passer d'une conception traditionnelle fortement centrée sur l'enseignement à une conception plus moderne s'intéressant aux processus d'acquisition et d'apprentissage de l'élève. Pour ce faire, il convient de réfléchir aux situations authentiques de la vie qui mettent en jeu la communication en langue des signes, transposables dans une classe, et d'où les élèves pourront, avec l'aide de l'enseignant, extraire des fragments de langue.

Il manque souvent des précisions sur les modalités concrètes de travail, sur la manière d'exploiter les supports avec les élèves. Le candidat doit donner des exemples précis de modalités pédagogiques, par exemple :

« Pour travailler la description, en situation d'exposé face à un public multiple, le professeur peut proposer des tableaux représentant des œuvres artistiques. Ceux-ci sont donnés aux élèves travaillant en binômes ; les œuvres ne sont pas montrées d'emblée à l'ensemble de la classe de sorte que le public ne connaisse pas d'avance les œuvres proposées. Ce travail peut faire l'objet d'un projet interdisciplinaire avec l'enseignant d'arts plastiques », « Le rôle du professeur pourra consister à soutenir la production des élèves, en donnant éventuellement quelques outils linguistiques qui manqueraient aux élèves, et en régulant le travail des binômes. Il peut préparer un outil d'aide consultable sur ordinateur, sous la forme de fichiers vidéo : lexique, tournure de phrases..., un outil méthodologique peut être créé avec les élèves donnant quelques points clés quant à l'organisation d'un propos à dominante descriptive : à titre d'exemple, identification générale du document et intention de son auteur/effet produit sur le spectateur, contextualisation, grandes lignes, composition ou parties du document, technique employée ou effet de style, description de certains détails marquants... »

Le jury conseille également aux candidats d'apprendre à gérer l'imprévu, les questions inattendues, et de s'entraîner à imaginer les questions que le jury pourrait poser.

Les pistes pédagogiques peuvent, selon les sujets et les choix du candidat, être assez larges et

engager à des échanges pertinents avec le jury quant aux principes et méthodes en didactique des langues, ou au contraire plus précises allant jusqu'à la description d'un scénario pédagogique établi pour un niveau donné. Néanmoins, dans le cas d'un exposé qui ne développerait pas une séquence pédagogique, il est demandé au candidat de proposer des exemples précis de supports et d'activités rapportées à un moment de l'apprentissage.

Afin de se familiariser avec l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, le jury préconise la fréquentation régulière de sites nationaux ou académiques disposant de ressources pédagogiques ou didactiques tels que les sites du CNDP et du CRDP de Versailles.



Site des concours du Capes de LSF Site Ressource LSF, CNDP CRDP de www.capes-lsf.ac-versailles.fr Versailles

www.cndp.fr/ressources-lsf

Entretien

Concernant l'entretien, le jury conseille aux candidats d'adopter une posture réflexive : il ne s'agit pas d'essayer de trouver dans sa mémoire « LA » bonne réponse, mais de proposer une réflexion visant à élaborer une réponse, qui soit personnelle, construite et justifiée au moyen d'arguments. Afin de se préparer à cet exercice de réflexion, le jury suggère au candidat de se poser lui-même des questions ou de demander à quelqu'un de lui en poser et d'y répondre.

B. Entretien en LSF à partir d'un dossier

1. Définition de l'épreuve

L'épreuve, définie par l'arrêté du 19 avril 2013, publié au JORF n°0099 du 27 avril 2013, « prend appui sur un ou plusieurs documents écrits consacrés à un sujet de société en relation avec l'éducation » dont le candidat fait « un compte rendu en langue des signes française (dix minutes maximum) qui sert de point de départ à un entretien avec le jury. ».

Le jury attend du candidat « qu'il s'exprime avec aisance en langue des signes française en continu et en interaction en présentant et en défendant un point de vue argumenté et qu'il témoigne de sa « capacité à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves , à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République. »

La durée de préparation de l'épreuve est de 15 minutes et la durée de l'épreuve proprement dite est de 30 minutes au maximum (10 minutes maximum de présentation et, et selon la durée de présentation, 20 minutes ou plus d'entretien). Le coefficient de l'épreuve est de 4.

2. Sujets et attentes du jury

a) Sujet

Le support de l'épreuve d'entretien à partir d'un dossier a consisté cette année en un seul extrait d'un texte de Christine Leroy, intitulé *Les petites tricheries des lycéens*. **Voir Annexe 4, p. 68.**

Des éléments d'explicitation du contexte ne sont pas exigés, mais les candidats pouvaient a minima reprendre les informations fournies à la fin de l'extrait.

b) Compétences attendues

Compte tenu de la très brève durée du temps de préparation, le jury n'attend pas des candidats une compréhension extrêmement fine du texte, ni une présentation détaillée et originale dans sa structuration. *L'épreuve permet précisément de départager les candidats sur la base de leur réactivité immédiate, de leurs réponses de bon sens, de leur capacité de réflexion « à froid » et de leur ouverture d'esprit.*

Cette épreuve n'a pas pour objet l'évaluation de connaissances réglementaires ou techniques ; on n'attend pas du candidat qu'il fasse preuve d'*érudition* juridique, institutionnelle ou réglementaire *mais qu'il se montre capable d'identifier et d'analyser les enjeux sous-jacents d'une problématique susceptible de concerner de près ou de loin sa future situation professionnelle, afin de proposer des réponses concrètes, de bon sens, fondées sur une juste appréhension des valeurs républicaines de l'École et de sa mission éducative.*

Dans cette perspective, les considérations politiques de même que les références à toute forme de morale personnelle sont à exclure, au profit d'une réflexion sur le positionnement professionnel responsable du professeur dans le cadre institutionnel de l'École, au regard d'une éthique humaniste et laïque, respectueuse des droits et devoirs de tous les membres de la communauté éducative.

A cette fin, le candidat ne se cantonnera pas à une position passive, *il devra à la fois prendre position sur le fond et déterminer comment il comprend le lien entre la problématique posée par le texte et son positionnement en tant que futur enseignant.* Le discours dilatoire est à bannir au même titre que l'affirmation péremptoire et sans nuance : la prise de conscience par le candidat de la complexité de la situation qui lui est présentée, au regard du temps disponible pour la traiter, ne doit pas le paralyser mais au contraire l'engager dans une analyse ouverte et réfléchie menant à une action cohérente, conforme aux exigences de sa mission éducative.

c) Eléments de méthodologie

La triche est un phénomène constant voire croissant dans notre système. Il serait pertinent de

s'interroger sur les causes de ce trait de notre société : pression parentale sur les notes à cause de la conjoncture économique actuelle, pression de l'équipe pédagogique à cause des parents, en plus de l'envie de transgression qui est très prisée chez les adolescents?

Les élèves ne doivent pas toujours forcément être dans l'optique de résultat, ni avoir pour finalité de faire plaisir aux parents ou aux enseignants, mais essayer de développer leurs propres compétences et se faire plaisir eux-mêmes.

Les élèves ont aussi tendance trop souvent à apprendre pour un contrôle ponctuel afin d'obtenir une bonne note et ensuite effacent de leur mémoire ces connaissances nouvellement apprises.

Le système français met trop souvent les élèves en situation d'évaluation et pas assez en situation d'apprentissage, l'élève étant globalement soumis à une évaluation constante, avec le stress pour corollaire.

Il ne faut pas croire que l'évaluation soit une science exacte, comme le montrent les recherches en docimologie (science des examens et des concours, étude de la qualité et de la validité des différents systèmes de notation scolaire et de contrôle des connaissances).

Dès lors, la thématique de l'éducation civique et particulièrement du traitement de la tricherie au lycée pouvait donner lieu à des commentaires concernant :

- les causes et les conséquences de la tricherie
- l'impact sur leur scolarité, leurs études
- le goût du risque prisé par les adolescents
- la volonté de passer plus de temps en dehors du lycée et moins sur les devoirs
- la « triche » comme un moyen pour les adolescents de se sentir appartenir à un groupe, notion d'appartenance qui est importante à leurs yeux
- la pression des notes et leurs causes
- le fait d'imaginer sa réaction en tant qu'enseignant lorsqu'on est témoin d'une tricherie lors d'une évaluation
- la manière dont pourrait se dérouler une situation de triche lorsque l'enseignant est sourd et les élèves entendants ou l'inverse, lorsque l'enseignant est entendant et les élèves

sourds

- la manière dont cela se passe dans d'autres pays pour éventuellement trouver d'autres idées afin d'éviter des situations de tricherie
- la collaboration avec les partenaires de l'éducation de l'enfant (les parents, le conseil principal d'éducation, l'assistante sociale ou le psychologue) et les limites du champ d'intervention de l'enseignant
- la possibilité d'élargissement sur une question plus large : la problématique de la sécurisation des concours et des fuites récurrentes lors des examens nationaux, comme le baccalauréat (ainsi cette année des fuites en physique et en SVT). Ceci montre que le système est fragile est que la sécurisation maximale est impossible.

d) Exemples de questions posées par le jury

- A votre avis, pourquoi les élèves trichent-ils?
- Vous avez évoqué la pression parentale face à la notation. pourquoi les notes sont-elles importantes pour les parents? pourquoi cette pression parentale sur l'enfant ?
- Comment convaincre les parents de ne pas se focaliser sur les notes? Comment les rassurer ?
- La note montre-t-elle réellement les compétences de l'élève ?
- Que feriez-vous devant une classe de sourds/entendants face à une situation de triche ou de chahut ou de bavardage entre sourds ?
- Comment gérez-vous la discipline avec des élèves sourds/entendants?
- Comment favoriser le respect mutuel et les conditions favorable à un travail dans la classe?
- En quoi le statut sourd/entendant de l'enseignant a-t-il un impact sur la gestion de ces problèmes de tricherie en classe ?
- Si vous avez un élève CODA (enfant entendant de parents sourds, dont la LSF est la langue maternelle), comment vous comportez-vous dans le cadre de ces tricheries ?
- N'y aurait-il pas un certain type d'évaluation qui incite au recours à la tricherie et qui ne

repose pas sur un développement des compétences ?

- Y a-t-il une possibilité de changer ces modes d'évaluation afin de ne pas inciter les élèves à tricher ?
- Vous avez parlé de changer de méthode d'évaluation (couleurs rouge/orange/vert ou smileys). Mais si l'enfant ramène à la maison un bulletin rempli de couleurs rouges ou de smileys négatifs, pensez-vous que les parents gronderont moins l'enfant ?
- Si vous surprenez deux élèves en train de corriger dans le couloir (échange d'informations, de sujets), comment réagiriez-vous ?
- Doit-on punir ?

3. Remarques concernant les prestations des candidats

La moyenne des notes de l'épreuve d'entretien à partir de documents, du concours externe, s'élève à 10,05/20 (les notes allant de 08,4 à 12,8/20).

Les candidats ont globalement bien compris et restitué le texte (ils ont tous évoqué le goût du risque apprécié ou recherché par les adolescents), même si quelques erreurs de sens étaient présentes. Mais ils ont principalement traduit le texte ou en ont rapporté quelques lignes.

Ensuite, ils n'ont pas su se saisir de la problématique du texte —la tricherie— afin d'y réfléchir, de l'analyser, ni faire de lien avec leurs pratiques professionnelles ou avec l'institution.

4. Maladresses, erreurs et recommandations du jury

Certaines présentations manquent de structuration et se résument à une paraphrase de l'auteur. La préparation à cette épreuve pourrait consister en des simulations d'exercices, enregistrés, dans les conditions de l'examen. Le candidat pourrait ensuite analyser sa prestation. ***Le jury rappelle que même pour cette présentation courte, il est utile d'introduire et de conclure son propos et d'annoncer le plan de sa présentation en fin d'introduction.***

Les quelques essais de mise en relation du texte avec le métier d'enseignant, quoique globalement sensées, restent souvent très générales, faisant référence au « travail d'équipe » sans préciser à quels professionnels de l'institution il est fait allusion, ni les circonstances et modalités possibles de leur collaboration éventuelle. ***Il est conseillé au candidat de donner quelques détails qui montrent au jury son investissement dans la préparation du concours, sa motivation pour le métier et son intérêt pour les questions éducatives, à travers la mobilisation de quelques connaissances précises,*** concernant par exemple : le fonctionnement d'un établissement scolaire ou les programmes, en l'occurrence l'enseignement de l'éducation civique mais aussi , compte tenu de la réforme en cours, en lien

avec la mise en œuvre du « *socle commun* », le rôle de l'ensemble des professeurs dans l'éducation à la citoyenneté, à travers le troisième domaine de formation : « *formation de la personne et du citoyen* ».

Le jury a déploré une connaissance très superficielle de l'institution de la part de certains candidats. ***La culture institutionnelle et pédagogique générale peut être progressivement acquise grâce à la lecture d'articles de presse, relatifs à l'éducation et la visite régulière de sites ministériels, académiques ou personnels à l'instar de celui de Christine Leroy.***

Si le thème —la tricherie— est connu de tous les candidats, il n'a afin d'y réfléchir pas été profondément réfléchi, ni analysé, aucun candidat n'ayant su dépasser le stade de l'explicite. Lorsque deux candidats ont évoqué de changer de méthode d'évaluation (couleurs rouge/orange/vert ou smileys) et que le jury leur a demandé si, dans le cas où l'élève ne ramènerait à la maison qu'un bulletin rempli de couleurs rouges ou de smileys négatifs, ses parents le gronderaient moins, ils n'ont pas su quoi répondre.

Annexes

Sommaire des annexes

Annexe 1	
Sujet de la 1^{ère} épreuve d'admissibilité.....	63
Annexe 2	
Sujet de la 2^{nde} épreuve d'admissibilité.....	64
Annexe 3	
Sujet de la 1^{ère} épreuve d'admission.....	69
Annexe 4	
Sujet de la 2^{nde} épreuve d'admission.....	73

Annexe 1. Sujet de la 1^{ère} épreuve d'admissibilité

Compréhension-restitution en français d'une vidéo en Langue des Signes Française

Vidéo de 4' 59''

Source : <https://www.elix-lsf.fr/videotheque/article/elix-reporters-ludovic-quagliotti>

Titre : « Elix Reporters : Ludovic Quagliotti, spécialiste Apple »

Date de diffusion : 01 08 2014

1. Vous proposerez une restitution de cette vidéo en français écrit qui montre votre compréhension détaillée et précise du support.

2. Réflexion sur le passage d'une langue à l'autre :
 - a. Premier ensemble de segments
Vous décrirez le procédé de numérotation utilisé par le locuteur dans les trois passages 01'24'' à 01'28'' ; 02'01'' à 02'03'' ; 02'39'', puis vous en proposerez une ou plusieurs restitutions possibles en français.

 - b. Second segment
De 02'53 à 03'04''
Vous analyserez les divers moyens par lesquels le locuteur réfère à des *lieux* dans ce segment. Puis vous préciserez si tous ces marqueurs de localisation doivent se retrouver dans la restitution en français.

Annexe 2. Sujet de la seconde épreuve d'admissibilité

Commentaire dirigé en langue des signes française

« Les poètes sourds »

Texte extrait du livre-DVD, *Les Mains fertiles, 50 poètes en langue des signes*
Postface de Michel Lamothe et Marie-Thérèse L'Huillier,
pp. 183-187, éditions Bruno Doucey, Strasbourg, 2015

Consigne

Vous proposerez un commentaire dirigé de ce texte en vous attachant particulièrement à montrer en quoi et comment les auteurs inscrivent la question des poètes sourds et des poésies en langue des signes dans la problématique plus large d'une reconnaissance pleine et entière des Sourds et de leur langue d'une part, des spécificités liées à la transmission des œuvres en langue des signes d'autre part.

1

Le réveil du rapport sourd / entendant

Il faut attendre les années 1975-1985 pour qu'un « réveil » s'opère dans ce rapport sourds / entendants (entendants / sourds).

5

La création d'une association pour le théâtre, la poésie, la reconnaissance de la langue des signes (IVT), l'ouverture des cours de LSF au public entendant (parents, éducateurs, orthophonistes, comédiens, intéressés...), la création de dictionnaires de LSF et la recherche linguistique (ALSF), la pédagogie bilingue (2LPE, Deux langues pour une éducation) mettent en avant le statut de « langue à part entière » de ce « langage gestuel » que l'on nomme désormais langue des signes française (LSF).

10

Dans des milieux minoritaires, entre militants associatifs et universitaires, une vraie révolution s'opère à penser positivement la surdité et la langue des signes, alors même que se renforce dans d'autres milieux (association nationale de parents d'enfants déficients auditifs, milieu médical) une volonté d'intégration vers la

15	<p>norme, une réhabilitation de l'audition artificielle de la parole. La communauté sourde dans son ensemble, par sa matrice enracinée dans des concepts négatifs et entretenant un rapport ambigu avec ces concepts, mettra un certain temps à revendiquer politiquement et pour elle-même le concept de langue à part entière et le droit d'« exister sourd » dignement, le droit à la différence.</p>
20	<p>Les travaux de Bernard Mottez (sociologue) alimenteront ce mouvement communautaire, ce changement de rapports sourds / entendants ; les travaux de Paul Jouison et de Christian Cuxac (linguistes) légitimeront les revendications vers une conscience de « communauté linguistique ». Ensemble ils étayeront les mouvements associatifs revendiquant l'usage et la reconnaissance de cette langue des signes française.</p>
25	<p>Non seulement ce nouveau regard sur langue des signes française émancipe, rend la dignité aux personnes sourdes, mais elle appelle aussi des entendants vers la découverte, la rencontre d'une richesse humaine dont parlaient Platon, Léonard de Vinci et bien d'autres à une tout autre époque ! Citons Jean Grémion, cofondateur d'IVT, dans la <i>Planète des sourds</i>, publié en 1991 : « Les entendants ont tout à apprendre de ceux qui parlent avec leur corps. La richesse de la langue gestuelle est un trésor de l'humanité. » [...]</p>
30 35	<p>Dans le domaine de l'éducation, l'association 2LPE, créée en 1980, propose le concept de bilinguisme (langue des signes / français), la participation des sourds dans l'éducation des enfants sourds et la scolarisation collective en milieu ordinaire. [...] La création de « classes bilingues » au sein de l'Éducation nationale obligera peu à peu ce ministère à fonder sa politique éducative pour les jeunes sourds en prenant en compte la langue des signes. Un premier article de loi (1991) prendra en compte la liberté de choix pour les parents d'enfants sourds entre une option éducative bilingue et une option éducative oraliste.</p>

40	<p>La loi de février 2005 (Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) renforcera cette perspective en reconnaissant la langue des signes : « La langue des signes française est reconnue comme une langue à part entière. Tout élève concerné doit pouvoir recevoir un enseignement de la langue des signes française. » [...]</p>
45	<p>Pour autant, ces avancées minoritaires et relatives au champ éducatif ne sauraient masquer une réalité plus complexe. Tout au long de l'histoire que nous avons évoquée, les mentalités, les représentations ont construit un socle ambigu d'une « existence sourde » et de la langue des signes comme facteurs de dignité et de richesse, mais cette histoire a construit une catégorisation par la déficience aujourd'hui inscrite dans le champ du handicap. C'est toute l'ambiguïté de la loi de 2005 et de ses conséquences : une existence sourde et la langue des signes comme</p>
50	<p>possibles à part entière et en toute dignité et, conjointement, paradoxalement, une langue des signes et des locuteurs inscrits dans un rapport de dépendance au concept de handicap.</p>
55	<p>Le rôle des poètes</p> <p>Les poètes sourds sont-ils préservés de cette ambiguïté ? La poésie en langue des signes nous libère-t-elle, tous, Sourds et Entendants, pour accueillir sans préjugés les différences d'être au monde, les différences de langue ?</p>
60	<p>Au sortir d'une longue oppression linguistique et culturelle, la création des poésies en langue des signes se développe lentement en raison des difficultés de transmission signée chez les sourds et, sans accès à la culture générale, peut-on envisager d'être poète ?</p> <p>Par ailleurs, la traduction (réalisée par des sourds et des entendants) des poésies en langue des signes est encore très délicate et en recherche. En effet, cette traduction</p>

65	<p>poétique, au-delà des difficultés propres à sa spécificité, dépend aussi du degré de tolérance et d'accueil du public sourd : comment accueillir la parole libre des dominants lorsqu'on ressent sa propre langue encore prisonnière ?</p>
70	<p>Le souci est permanent des poètes sourds et entendants pour la promotion, la transmission, le développement de la création et la traduction des poésies en langue des signes, mais cela ne suffit pas. Comment tracer ces œuvres poétiques en langue des signes (langue visuelle et gestuelle) pour la transmission ? Comment transcrire la fidélité de ces œuvres de cette langue visuelle et gestuelle vers le français écrit ? La syntaxe de la langue des signes, fondée sur la modalité visio-gestuelle, est éloignée de celle de la langue française, fondée sur la modalité audio-vocale. Jusqu'à présent, les poètes sourds ont inventé différents systèmes de</p>
75	<p>transcription (le pictogramme schématique) comme les Indiens d'Amérique, les Esquimaux, etc. Pierre Péliissier a déjà utilisé le système d'écriture iconographique des signes, mais cette iconographie restait très limitée par rapport aux quatre dimensions d'une langue visuelle et gestuelle. Les Sourds d'aujourd'hui ont encore des difficultés à représenter la richesse de leur expression visuelle. Depuis l'essor</p>
80	<p>des nouvelles technologies, certains d'entre eux ont créé une forme écrite de la langue des signes en vidéo qui est très proche de l'image visuelle et gestuelle. Ce support est très utile pour la prise de recul, la correction, la répétition et l'enseignement de cette langue aux caractéristiques si spécifiques.</p>
85	<p>D'autre part, il est nécessaire d'enseigner plus généralement une littérature partagée aux jeunes sourds et entendants à l'école, afin de retrouver la confiance et le respect mutuels dans les deux langues, sans domination de l'une ou de l'autre dans ce qu'elles ont à dire.</p> <p>À qui faudrait-il en appeler pour transformer cette confrontation en une collaboration paisible au bénéfice de tous ?</p>

	<p>Nous rencontrons aujourd’hui des enseignants sourds, des historiens sourds, des chercheurs sourds, des acteurs sourds, des poètes sourds... quelle belle revanche sur l’histoire ! C’est le bon côté de la médaille...</p>
--	---

	<p>A eux tous, pourront-ils entraîner la communauté sourde dans son ensemble vers une émancipation citoyenne plus entière, et pourront-ils délier la langue des signes du socle stigmatisant du handicap ?</p>
--	--

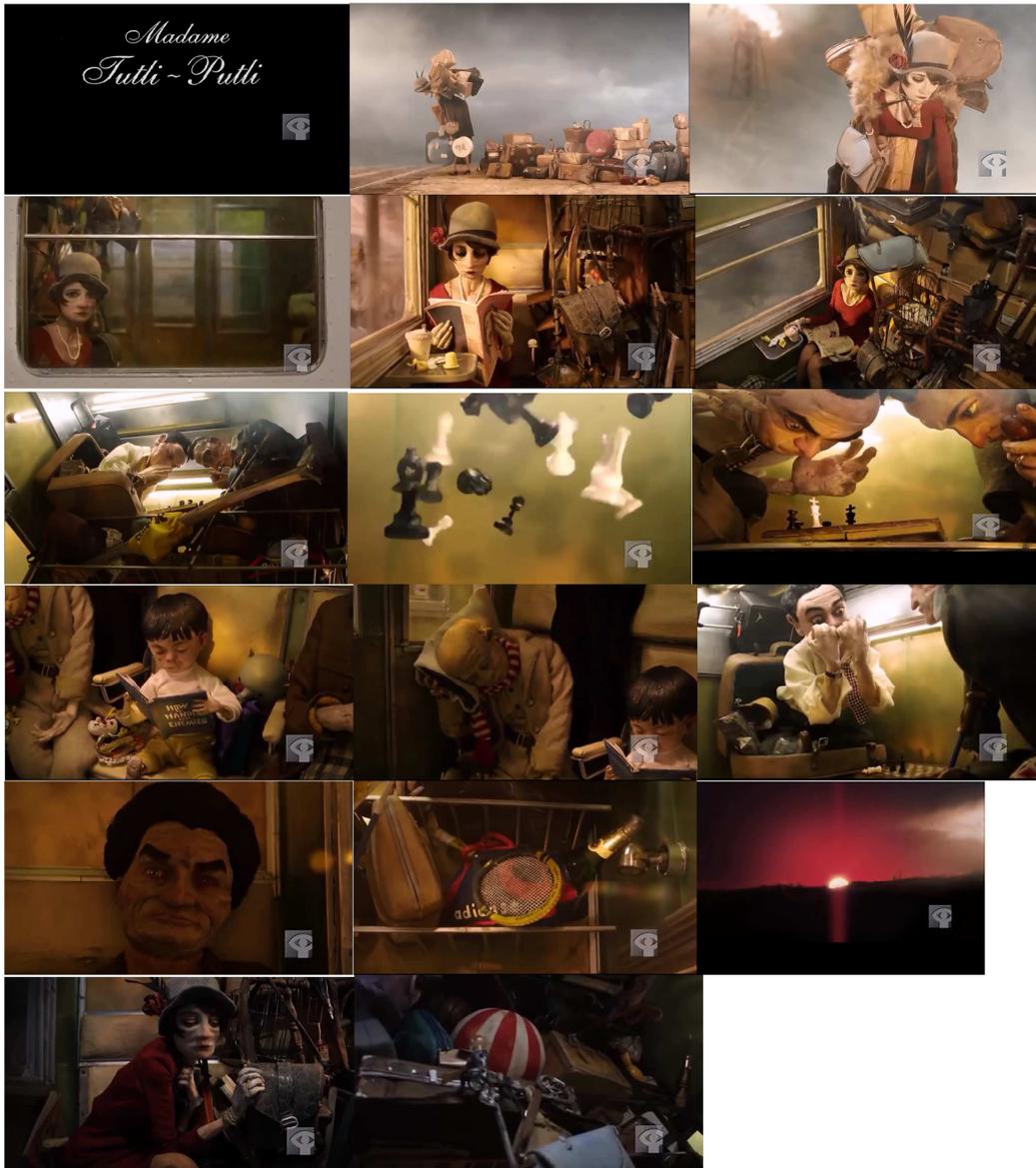
Annexe 3. Sujet de la 1^{ère} épreuve d'admission

Mise en situation professionnelle

Document A

Extrait vidéo

Madame Tutli-Putli, court métrage de Chris Lavis et Maciek Szczerboski office national du film du Canada, 2007 [<https://www.youtube.com/watch?v=GGyLP6R4HTE>]



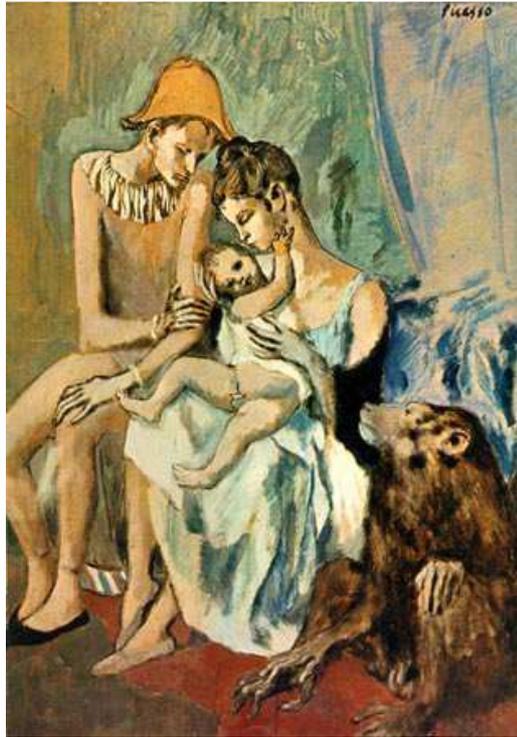
Document B



Roméo et Juliette, de William Shakespeare.

Estampe de Deveria et Boulanger. Photo Collection Archives Labor

Document C



Famille d'acrobates avec un singe

Pablo Picasso, Göteborg, Musée des beaux-arts, 1905

Document D



Le corbeau et le renard La Fontaine, illustration de Gustave Doré

Document E



Sueurs Froides (Vertigo), photo extraite du film d'Alfred Hitchcock 1958

Annexe 4. Sujet de la seconde épreuve d'admission

Entretien en Langue des Signes Française à partir d'un dossier

Les petites tricheries des lycéens

Christine Leroy

Publié le 15/04/2016 Sciences humaines N°281 - mai 2016

!

!	!
1!	Copier, pomper, plagier, tricher... Autant de termes pour une pratique somme toute assez commune chez les lycéens. Et pour comprendre la triche scolaire, quoi de mieux que de donner la parole aux principaux intéressés? Ce faisant, une recherche récente montre tout d'abord que les élèves concernés minimisent l'impact de leurs actes. En effet, prétextant qu'il s'agit d'une pratique répandue, ces derniers affirment « <i>he "faire de mal" à "personne"</i> » et hiérarchisent nettement la gravité des pratiques entre « <i>juste "souffler" une "petite réponse"</i> » ou « <i>"venir avec tout son cours sur une feuille de pompe"</i> ». Si la tricherie est liée pour certains au goût du risque, pour d'autres, elle est un moyen de limiter le travail à fournir en dehors de l'école et le temps qu'ils doivent consacrer. Mais la raison la plus évoquée est la recherche de bonnes notes. D'ailleurs, une des ruses utilisées par ceux qui veulent assurer une moyenne jugée suffisante est de ne pas assister aux devoirs surveillés qui pourraient faire baisser cette moyenne. Plus globalement, la triche apparaît aussi comme un moyen efficace de socialisation, pour s'intégrer au groupe des pairs. Au niveau individuel d'une part, pour ne pas se sentir inférieur aux autres, et au niveau du groupe d'autre part, pour s'attirer une certaine forme de sympathie de la part des autres élèves.
15!	On aimerait connaître la proportion de tricheurs, leurs caractéristiques et leurs stratégies, mais la question majeure reste de savoir comment désamorcer le phénomène... En révisant les conditions d'évaluation par exemple?!
!	!

!

Bibliographie-Sitographie

I- Linguistique, littérature, histoire et culture des sourds

BACRY Patrick : *Les figures de style*, Belin, 2000

BRUNEL Philippe et al : *Histoire de la littérature française*, Bordas, 1986.

CANTIN Yann, 2014. *Les Sourds-Muets de la Belle Époque, une communauté en mutation*, Thèse de doctorat en Histoire, Paris: École des hautes études en sciences sociales.

CUXAC Christian (dir.), *Les langues des signes, une perspective sémiogénétique*, Acquisition et

Interaction en Langue Etrangère, n° 15, 2001 [<http://aile.revues.org/73>]

CUXAC C. et ANTINORO-PIZZUTO, E., 2010, « Emergence, norme et variation dans les langues des signes : vers une redéfinition notionnelle », in B. Garcia et M. Derycke (dir.), *Sourds et langue des signes. Norme et variations*, revue Langage et Société, n° 131, mars 2010, 37-53.

DUPRIEZ Bernard : *Gradus, Les procédés littéraires*, Christian Bourgeois, 1984

ENCREVE, Florence, 2012, *Les sourds dans la société française au XIX^e siècle. Idée de progrès et langue des signes*, Grâne: Créaphis.

GARCIA Brigitte et ENCREVE Florence, 2013. « La langue des signes française », *Histoire sociale des langues de France*, éd. Georg Kremnitz, 619-629. Rennes: Presses universitaires de Rennes.

SABRIA, Richard (dir.) : *Les langues des signes (LS) : recherches sociolinguistiques et linguistiques*, Revue Glottopol, Université de Rouen, n° 7, janvier 2006 [http://glottopol.univrouen.fr/numero_7.html]

STALLONI Yves : *Les genres littéraires*, A.Colin, 2005

STALLONI Yves : *Ecoles et courant littéraires*, A.Colin, 2009

II- Didactique des langues

CONSEIL DE L'EUROPE : *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues*, Didier, 2000, en ligne : http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Framework_fr.pdf

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Le premier outil pédagogique pour la langue des signes, dossier de presse, 13/02/2002, [http://www.alfeda.net/pdf/langue%20des %20signes.pdf](http://www.alfeda.net/pdf/langue%20des%20signes.pdf)

PUREN Christian, site d'information et de formation en didactique des langues et cultures <http://www.christianpuren.com/>

III- Préparation aux exercices du concours

GLORIEUX Jean : Le commentaire littéraire et l'explication de texte au CAPES, PLP, PLPA, CAFEP, Ellipses 2007

GUICHARD Sylvie, RAVOUX-RALLON Elisabeth : L'explication de texte à l'oral des concours, A.Colin, 2002

IV- Textes officiels et rapports du Jury

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Arrêté du concours du 19 avril 2013, JORF n°0099 du 27 avril 2013 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027361553&categorieLien=id>
- Programmes de langue des signes française (LSF) au collège : Programmes de Langue des Signes Française (LSF) au lycée d'enseignement général et technologique et au lycée professionnel, Bulletin officiel n° 29 du 16 juillet 2009 : <http://www.education.gouv.fr/pid21561/n-29-du-16-juillet-2009.html&xtmc=eacuteducation&xtnp=147&xtr=2922>
http://cache.media.education.gouv.fr/file/Handicap/49/5/programme_de_langue_des_signes_francaise_au_lycee_bo_juillet_2009-1_669495.pdf
- Rapports du concours : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid34315/se-preparer-pour-les-concours-second-degre-jurys.html>
- Site du concours Capes LSF, CRDP de Versailles www.capes-lsf.ac-versailles.fr - Site Ressource LSF, CNDP www.cndp.fr/ressources-lsf

Programmes des collèges dans les diverses disciplines à partir de la rentrée 2016, voir :

<http://www.education.gouv.fr/cid81/les->

[%20programmes.html#De nouveaux programmes pour la rentrée 2016](http://www.education.gouv.fr/cid81/les-%20programmes.html#De_nouveaux_programmes_pour_la_rentree_2016)

Programmes des lycées : <http://eduscol.education.fr/pid26017/programmes-du-lycee.html>